

N° 312 - 12 F  
DÉCEMBRE 1989

ISSN 0245-9507

# le peuple breton



**DOSSIER**

LE DÉPARTEMENT :  
**Obstacle  
au développement**



**L'Europe  
de l'Est et nous**

**DOCUMENT**

**L'Europe au secours  
des langues minoritaires**

**POBL VREIZH**

# SELAOÛT



## SALON DE KERVIGNAC : L'ÉVÉNEMENT !



La musique bretonne (et celtique), sur un plateau...



La L.A. était là...



Archétype, une forte impression.

Ce week-end là, les amoureux de la musique bretonne avaient l'embarras du choix.

La poignée de musiciens bretons qui ont participé à la parade poudelinesque du 14 juillet, se retrouvaient le 11 novembre à St-Thélo, près de Loudéac, pour proposer animations diverses et fest-noz. A tout le moins, la marque de leur goût prononcé pour les « grandes » dates de l'histoire hexagonale...

Et puis, et surtout, c'était sur deux communes (Kervignac et Lanester) et sur deux jours (les 11 et 12 novembre) le premier Salon-Forum de la Musique Bretonne, ou, comme indiqué sur le programme bilingue (initiative qu'il faut saluer), ar « kentañ Salon Musik Breizh », organisé par la toute jeune Association pour la promotion de la musique bretonne (APMB).

C'est, allez donc savoir pourquoi, à Lanester-Kervignac que Selaoût et le PB ont choisi de se rendre, en guise de chronique mensuelle, c'est une balade dans les allées du Parc des Expositions du Pays de Lorient que je vous propose ce mois-ci.

Car ce Salon-Forum fut un événement : premier carrefour entièrement consacré à la musique bretonne, cette rencontre a rassemblé une foule d'exposants, présente au cours des festoù-deiz - festnoz ou des concerts, nombre de groupes, musiciens ou chanteurs, parmi les meilleurs que compte la Bretagne, et attiré, fait exceptionnel, plusieurs milliers de visiteurs.

Les trois débats, organisés dans la salle polyvalente de Kervignac, furent eux-mêmes d'une bonne tenue.



L'essayer, c'est l'adopter...

Les stands, plus d'une soixantaine, offraient un riche panorama de tout ce qui bouge dans le domaine musical en Bretagne : groupes et chanteurs (Orvez, EV, Roland Becker, More Bodenec...), producteurs-distributeurs (Keltia Musique, Breizh Diffusion, Lagon Bleu...), fabricants (Adi-pho), facteurs d'instruments, éditeurs (Dastum, le Chasse-Marée...), journaux spécialisés (Trad Magazine...), associations (BAS...), etc.

La musique, elle était partout : à la buvette, dans les stands, et, bien sûr, sur scène. Archétype - huit musiciens à cordes au service d'une musique bretonne dynamique - produisit une très forte impression, tandis que L'Écho des Luths en concert prouvait qu'il valait beaucoup mieux que les commentaires aigres-doux parus sous cette même plume, dans ces mêmes colonnes. Et

DEN, événement attendu, confirmait, avec sa musique lumineuse, les espoirs que beaucoup plaçaient aujourd'hui dans ce groupe.

Les organisateurs ont gagné leur pari, ils ont prouvé l'incomparable jeunesse de notre « vieille » musique, ils ont montré que la musique d'inspiration traditionnelle de ce pays - richesse que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Hexagone - était bien vivante. Au total, une initiative extrêmement positive, qu'il importe de renouveler vivement le deuxième Salon-Forum de la Musique Bretonne.

Pierre MORVAN

## SOUSCRIPTION

### Prix de vente, Prix de revient

Les revenus des salariés, ceux des populations modestes ont stagné ou décliné, annonce une étude récente. De quoi être moins généreux dans vos dons, qui ont tout de même réglé un P.B. en 1989... Sachez cependant qu'un P.B. revient - avec les frais de gestion et d'expédition - à 15 F. Nous maintenons un prix inférieur au coût de revient pour les personnes à revenus modestes. Aux autres, nous demandons de payer le prix coûtant (140 à 150 F par an) ou plus, s'ils veulent contribuer à l'essor de leur journal. Merci et joyeux Noël !

### 11<sup>e</sup> liste :

W. Geiger, Nantes (80) ; A. Thomas, Issy (30) ; B. Guérin, Plumergat (30) ; P. d'Hervé (20) ; M. Bédard (50) ; A. Lucas, Brest (20) ; M. Catherine, St-Herblain (80) ; M. Nédélec (20) ; J.M. Le Guilloux (30) ; P. Paillet, Nantes (30) ; C. Lavant (20) ; C. Paillet, Nantes (30) ; M. Sellin (30) ; J. Guégan, Lorient (80) ; F. Mercier (30) ; M. Marc, St-Herblain (20) ; P. Ollio, Pencaen (80) ; A. Quéhéharvé, Lanester (20) ; H. Cadouellan, Ste-Anne (10) ; G. Tual, Villeneuve (30) ; J.P. Riou, Vannes (20) ; S. Le Coadou, Strasbourg (30) ; J.P. Thierry, Lorient (20) ; J. Le Doussal, Ste-Luce (30) ; M. Iliou, Avrillé (30) ; Y. Cloennec, Guipavas (20) ; Y. Croguennec, Toul (80) ; Y. Le Belguet, Beauchamp (80) ; D. Aupiais, Ste-Suzanne (80) ; L. Ruven, Ivry (20) ; L. Le Coq, Guichen (80) ; H. Latimer, Dijon (80) ; L. Le Bec, St-Malo (80) ; D. Le Carbullet, St-Herblain (50) ; C. Pierre, Poullaouen (30) ; R. Perrot, Trédarzec (50) ; E.E. RFA (20) ; P. Gaignebet, Provence (120) ; Anonyme Lannion (70) ; R.F. Locquerec (50). Total 11<sup>e</sup> liste, 1.760 F. Total 1989 : 20.034 F.

### Presque sans frais

### Dialoguez avec nous

### En français,

### en breton

### Un regard breton sur la Bretagne et le monde

### 24 heures sur 24 :

### INFOS sur le MINITEL :

### 3614 - UDB (envoi)

## En guise de sommaire

- A la une, notre dossier sur le département, institution qui a 200 ans ce mois-ci. Pourquoi on l'a créée, quels ont été ses effets (p. 5 et 7), quand s'est-on rendu compte de ses effets pervers (p. 8). Michel Philipponeau nous donne son sentiment sur la décentralisation, sur l'abandon de la région, sur la retour des Jacobins (p. 9-10).
- En fin de journal, en exclusivité, nous publions la résolution 192 du Conseil de l'Europe, votée en 1988, et l'avancée de ce texte devant les instances européennes pour qu'il ait valeur de convention, c'est-à-dire qu'il ait force de loi pour les Etats membres de la Communauté (p. 20-23).
- La culture, ce mois-ci, c'est surtout la musique et les disques (p. 2, 16), et un témoignage sur Pierre Bourdellès, un militant breton marquant, un grand prosateur récemment décédé.
- L'actualité, ce sont les pays de l'Est (p. 4), les rencontres des partisans des classes publiques bilingues de l'hexagone (p. 11), les nouvelles du Tro Breizh (p. 15).

Nos autres rubriques (livres, mots croisés, courriers, etc.), vous les retrouverez en janvier. C'est la faute au département !

**« Peuple Breton »**

**Je m'abonne au**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Souscrit un abonnement  un réabonnement   
 - tarif minimum : 120 F.  
 - de soutien \_\_\_\_\_  
 à partir de 140 F (1)  
 - étranger : 150 F (1)  
 à partir de N° \_\_\_\_\_ étranger par avion : 180 F (1) inclus

Ci-joint le règlement par :  
 - chèque postal (1)  
 - chèque bancaire (1)  
 - mandat-lettre (1)  
 (1) Rayer la mention inutile

**« POBL VREIZH »**

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

## Proposition de résolution présentée par le député Max Siméoni

Selon l'article 63 du règlement du Parlement sur une relance du Centre d'étude et d'expérimentation des éoliennes de Trebeurden (Bretagne).

Le Parlement européen,

A, considérant que la Conférence internationale pour l'utilisation de l'énergie éolienne, réunie à Glasgow (Ecosse), en juillet 1988, a conclu que « le vent est une source d'énergie renouvelable très prometteuse ».

B, considérant que l'exemple du Danemark a apporté la démonstration de l'efficacité de l'énergie éolienne.

C, considérant que la Bretagne dispose des compétences humaines, tant dans les milieux universitaires qu'industriels, qui lui permettraient de développer efficacement la technologie des éoliennes à brève échéance.

D, considérant que depuis son inauguration en 1983, le personnel scientifique et technique du Centre d'étude et d'expéri-

mentation des éoliennes de Trebeurden a acquis une maîtrise de la technologie des éoliennes qu'il serait regrettable de disperser.

1. demande au Conseil Général des Côtes-du-Nord et au Conseil Régional de Bretagne de se saisir du dossier afin de chercher, en étroite liaison avec le personnel du Centre, toujours en poste, reclassé ou licencié, une solution financière qui permette de poursuivre les recherches en dépit du désengagement de l'Etat français et d'aboutir à une industrialisation par des entreprises bretonnes de prototypes répondant aux demandes qui s'expriment sur le marché de l'énergie éolienne ;

2. demande à la Commission d'étudier les possibilités d'une aide communautaire pour une relance immédiate du site ;

3. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission ainsi qu'au Conseil Régional de Bretagne et au Conseil Général des Côtes-du-Nord.

### Librairie Robinson Crusoe

58 rue du Général Buat, Nantes

Le samedi 22 décembre 1989, de 10 à 19 h, vente-signature des livres de A. Raphael et E. Gascha, ainsi que la collection complète des éditions An Hec (livres en breton pour la jeunesse) avec l'éditeur, ainsi que plusieurs livres ou recueils régionaux et les dernières publications de Stal-Vreizh.

### Le groupe Pentleps

La première cassette du groupe Pentleps (prod. Lagon Bleu) - un Breton, un Italien et un Kabyle, pour du rythme, du rock, un vocal très réactif et un mélange de langues et de musiques exotiques par endroits, plutôt inattendu et très agréable.

E.G.

## L'EUROPE DE L'EST ET NOUS

Opposer le socialisme « à visage humain » au socialisme « réel » ; opposer les libertés concrètes (droit effectif au travail, à la santé, à l'enseignement...) aux libertés formelles ou « bourgeoises », cela n'a jamais correspondu à notre conception. En effet, comment concevoir un socialisme qui ne soit pas entièrement synonyme de libération, tant pour les individus que pour les peuples ?

### Un système est condamné

Nous assistons aujourd'hui dans les pays de l'Est à la remise en cause d'un système victime de cette dichotomie : la démocratie populaire, fondée sur la dictature du prolétariat et le parti unique, qui a généré la bureaucratie policière.

Liquidier - enfin ! - le stalinisme ne va pas sans difficultés. D'abord du fait de l'existence des blocs militaires. L'URSS ne pourra accepter que les USA et leurs alliés qui refusent de démanteler l'OTAN, tentent par ailleurs de détacher du Pacte de Varsovie, par le biais de l'aide économique, des pays comme la Pologne ou la Hongrie.

Comment ne pas être frappé d'autre part par le manque d'enthousiasme, pour ne pas dire la peur, des anciens alliés face au problème de la réunification allemande. L'expression « faire contre mauvaise fortune bon cœur », n'a jamais été plus vraie. A l'Ouest comme à l'Est, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est souvent qu'une formule rhétorique.



Mur de Berlin au pied d'un immeuble à l'Ouest.

### Cela ne blanchit pas le libéralisme sauvage

L'exemple de la RDA est également là pour nous rappeler que le problème n'est pas, pour les acteurs les plus actifs de la contestation, comme les militants du « Neues Forum », de remplacer un système aux tares évidentes par un autre, le libéralisme, si dur aux pauvres, hommes ou peuples.

Dans le « Monde Diplomatique » de novembre, Claude Julien pose la question de fond. Pourquoi le libéralisme aurait-il subitement deux philosophies, l'une pour lui-même, axée sur le profit, l'autre fondée sur la solidarité et pourquoi réserverait-il aux pays de l'Est appauvris un traitement plus favorable que celui accordé à l'Amérique Latine ou à l'Afrique ?

### De l'argent pour l'Est, moins pour le Tiers-Monde et les régions périphériques

Cette question n'est nullement contredite par le fait que les pays de l'Ouest apportent à l'Est - sous la pression de leur opinion publique en partie - une aide qui menace celle, déjà maigre, accordée au Tiers-Monde. Ainsi la France débloque 4 milliards de francs pour la Pologne quand le budget de la Coopération n'est que de 7 milliards et son budget de l'aménagement régional est presque inexistant. Ce qui intéresse les pays capitalistes, c'est le marché vierge qui s'ouvre à l'Est et la possibilité d'y exploiter à bon compte leurs technologies. Le déplacement du centre de gravité économique européen qui doit logiquement en résulter ne peut qu'influer sur la construction communautaire ; notamment pour ce qui concerne les régions périphériques déjà mal loties. La construction d'une Europe des peuples solidaires est plus que jamais à l'ordre du jour.

Enfin, le renouveau démocratique, s'il aboutit comme nous le souhaitons, changera la nature du débat politique, la droite ne pouvant continuer d'agiter le spectre du péril rouge et de réduire les enjeux au choix entre les inévitables injustices d'un côté et l'absence de libertés de l'autre.

U.D.B.

### « La Bretagne ne sera pas défendue sans les Bretons. Rejoignez-nous »

#### Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

## HUMEUR

### Je ne veux voir qu'une tête... !

A l'heure où Mitterrand rassemble les chefs de gouvernement des pays de la CEE pour organiser l'aide aux pays de l'Est jetant par-dessus bord un certain socialisme et pour exalter la démocratie, il s'en passe de belles en la terre des Droits de l'Homme.

L'exclusion y va bon train, non seulement à l'égard de ceux qui ne veulent consommer tranquillement comme tout le monde, mais aussi contre ceux qui ne sont pas conformes au moule où l'on coule les bons Français !

A Montfermeil, le maire voulait exclure de l'école les enfants d'immigrés. Celui de Beaucaire, lui-même instituteur, voulait les priver de cantine et de transports scolaires. A Aix-les-Bains, c'est le maire qui s'en prend aux Juifs qui veulent construire une synagogue et une école. A Priziac, c'est le maire qui organise un référendum contre le séjour plus de 48 heures des Tziganes, interdisant de fait une vraie scolarisation de leurs enfants. Ailleurs, c'est l'opposition à la construction d'une mosquée, c'est tout le tollé fait autour de quelques lycéennes en hijeb dans quelques établissements scolaires, alors qu'ailleurs cela ne soulève pas de problèmes.

Et le droit à la différence là-dedans ? Au train où vont les choses, ce sera bientôt « lorsque j'entends parler de différence, je sors mon revolver » pour paraphraser une phrase tristement célèbre. Mais cela ne rejoint-il pas l'aveuglement d'un pouvoir qui refuse de faire voter une loi sur les langues et cultures minoritaires, comme de prendre en compte la résolution du Conseil de l'Europe sur ces mêmes langues et cultures.

Quand on déclare en juin dans une interview « une nation c'est une communauté de culture et de destin et non pas une mosaïque de cultures et de communautés hétérogènes », que l'on y parle « d'une même culture - (celle de qui ?) - d'un même savoir partagé par tous les enfants », « si non le sentiment d'identité nationale serait menacé », il ne faut pas s'étonner ensuite que d'autres excluent à tour de bras. Mais ne croyez surtout pas que ces déclarations soient celles de La Pen ou d'un de ses sbires. Elles sont de Robert Badinter, ancien ministre socialiste et proche des princes qui nous gouvernent.

Constatant, n'est-ce pas !  
Ar Gouenn

## Chiche !

### BERNÉ : ÉCHEC A LA COGEMA

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée au cours du mois de septembre à Berné (56), le commissaire-enquêteur vient de rendre au préfet un avis défavorable au projet d'ouverture d'une mine d'uranium.

Le rapport invoque notamment la mise en péril de l'image de la région concernée et les retombées négatives de cette mauvaise image sur une économie à dominante agricole.

L'avis du commissaire-enquêteur n'est toutefois qu'un des éléments de la décision finale.

### Orchestre de Bretagne : ça avance

Réponse du directeur à Emgleo Bro An Oriant, qui, comme le PB, avait protesté contre le répertoire de l'orchestre de la région.

*J'ai bien reçu votre courrier et je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux activités de l'orchestre régional.*

*Je prends bonne note de votre souhait de consacrer une partie de notre activité à la défense du patrimoine régional, et je tiens à vous assurer que nos programmes, à compter de la saison prochaine, comporteront des œuvres de Paul Le Flem, Jean-Guy Ropartz et Jean Gras, ainsi que des œuvres de jeunes compositeurs régionaux ou issus de la région.*

*Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

Claude SCHNITZLER  
Directeur Musical

### Nantes victime des « Pays de Loire » La route des estuaires passera après

Pour les liaisons Europe du Nord-Europe du Sud, deux tracés de routes concurrents existaient : la route des estuaires, soutenue par la Bretagne et les régions maritimes voisines (Bordeaux-Nantes-Rennes-Caen...) et une liaison plus continentale (par Tours, Le Mans, Alençon et Rouen). C'est ce dernier tracé qui vient d'être programmé aux niveaux français et européen, la route atlantique étant repoussée aux calendes grecques. Le Mans l'a emporté sur Nantes. Avec une action régionale déterminée, bretonne, et homogène, Nantes aurait pu mieux défendre la route des estuaires. Au lieu de cela, la région « P.D.L. » a soutenu les deux tracés... et Nantes a perdu au profit du tracé Bayonne-Tours-Le Mans-Alençon-Calais, qui dessert la grande banlieue parisienne, au détriment de la Bretagne et de la façade atlantique.

### Électronucléaire = l'aveu

Dans une interview (O.F. 10.11.86), le directeur d'EDF annonce la remise en route des centrales à charbon fermées d'EDF, dont Cordemais (44). Pas assez d'eau dans les rivières, température trop élevée : il faut « ménager » les centrales nucléaires jusqu'à l'été 91 ! Mais à terme, trop d'électricité d'origine charbonnière (le choix de l'UDB, à condition de faire les investissements antipollution que fait actuellement la R.F.A.). Et l'endettement d'EDF (230 milliards), souvent auprès de banques américaines, qui place EDF au niveau des pays surendettés comme l'Indonésie et le Venezuela. Le même directeur concède que l'on a sacrifié les réseaux de distribution, devenus très fragiles. Avec en prime, cette constatation de « L'Expansion ».

## le peuple breton

Mensuel - Edité par les Presses Populaires de Bretagne, 43 rue de Kérampont, 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédrion ; secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION Administration, abonnements : BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. - 66 132.

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1989.

POBL  
VREIZH

## LE DÉPARTEMENT : Deux siècles d'inefficacité

C'est en décembre 1789 et janvier 1790 que les constituants ont décidé de diviser le territoire du royaume de France en départements, après la suppression des provinces, le 4 août précédent. Nous rassemblerons, dans ce PB/PV du Bicentenaire, les arguments du pouvoir central (dont on verra qu'ils ont peu changé depuis) et les critiques éclairées d'un député nantais très lucide, Pellerin.

### Inoffensif pour Paris

Dans le récent colloque, « La science régionale et l'État » (Bordeaux, septembre 1989), Loëz Laurent fait l'histoire du département (1). « Le département est né d'une remarque de Robert de Hesselin, géographe du roi, en 1780. La France s'inscrit aisément dans un carré de 472.392 toises de côté. La toise valant six pieds du roi, ce carré peut se cadastrer en neuf régions de neuf cantons de neuf districts de neuf cantons de neuf tenements de neuf carreaux de neuf pièces de neuf mesures de 48 pieds du roi au carré (...) ». L'abbé Sieyès, ce petit noble provençal, passé par Tréguier, appliquera au royaume cette idée d'une division par puissance de neuf. On parlera de distribution, et non de division car le royaume est « un et indivisible ». On supprimera même les termes impliquant une appartenance (contrée, territoire), au profit de termes qui impliquent l'existence d'un tout, la nation (district, canton, département). Les neuf régions ne verront pas le jour, même si elles figurent sur l'Atlas national de 1789. Chacune comporte neuf départements, Paris et la Corse étant traités à part, ce qui fait 83. Sieyès a dû céder sur la forme des départements, qui devaient être carrés, mais a tenu bon sur l'égalité des surfaces, quelles que soient les difficultés de déplacement, « le département doit sa dimension à la seule vertu du chiffre 9 ».

Le découpage départemental est donc totalement inoffensif pour l'État central, qui se débarrasse ainsi des anciens corps intermédiaires. Le découpage en neuf districts de neuf cantons fut à l'origine d'un profond mécontentement dans les municipalités, car l'armature urbaine est prise à contre-pied. On accepta que, dans le reste du royaume, il n'y ait que trois ou six districts (les futurs arrondissements). Les buts sont clairs : uniformiser, désarmer les oppositions, supprimer les consciences collectives. Les élus locaux et l'évolution économique et démographique ont imposé des re-

touches au système mais on n'a pas touché au département. À l'intérieur, la centralisation a favorisé préfetures et sous-préfetures qui concentrent, en 1982, près de la moitié de la population hexagonale, et a fait le vide ailleurs.

Deux siècles après, Loëz Laurent, économiste et statisticien, tire la conclusion (voir supra) : « La population française n'est pas répartie uniformément sur le territoire. Trois niveaux d'agrégation sont privilégiés : celui des 36.000 communes, celui des 350 bassins d'emploi, proche des arrondissements et celui de la République « une et indivisible » nourrissant l'énorme concentration parisienne. Après deux siècles d'existence, les 96 départements constituent un quatrième niveau, appelé à se substituer, si l'on n'y porte pas remède, à celui des arrondissements ».

Cela veut dire qu'outre les déséquilibres régionaux considérables, dont tout montre qu'ils s'accroissent encore, les équilibres intérieurs à la Bretagne et aux départements vont aussi continuer à s'accroître, du fait de l'effet « chef-lieu », ou administration et milieux financiers concentrent en un ou deux points par départements leurs investissements. D'où la nécessité de renforcer les pays, qui correspondent à peu près au bassin d'emploi, et à la région, d'où peut émaner une volonté d'équilibrer le développement sur l'ensemble du territoire breton.

### Inefficaces

Depuis 1962, la politique des villes nouvelles de la région parisienne est venue contrer, sinon ouvertement, du moins budgétairement, la politique des métropoles provinciales (...) Il n'est de bons Français, disait-on, que vivant à moins d'une heure de la perspective des Champs-Élysées : Paris a bénéficié des cumuls de mandats et de l'essentiel des grands travaux de ces dernières années. Les budgets régionalisés, résultats d'un effort d'équité territoriale acquis au début de la 5<sup>e</sup> République sous pression de la demande bretonne d'une loi programme ne sont plus publiés. La part de l'Île-de-France dans le budget de l'État dépasse 40%. Ajoutons à cette analyse que la politique menée depuis Fabius donne 40% des emplois nouveaux et 70% des emplois du tertiaire supérieur à l'Île-de-France.

Les départements, pourvus par les lois de décentralisation des attributs mais non des moyens du pouvoir, concentrent sur une ou deux agglomérations leurs efforts et n'ont pas les moyens qu'auraient les régions, de contrer la politique centraliste et d'abandon de l'aménagement du ter-

ritoire. Actuellement, le département accapare des possibilités d'interventions multiples, au détriment des régions d'une part, des pays de l'autre. Seule une meilleure répartition des compétences et de moyens peut mettre la Bretagne en mesure d'envisager son développement — ce que l'État lui demande de faire en refusant de l'aider. Il nous faut beaucoup plus de compétences et de moyens financiers pour les régions, beaucoup plus aussi pour les pays.

### Faire émerger les pays et la région

Chaque pays (arrondissement ou bassin d'emploi) aurait dû générer une métropole. Le département l'en a empêché, à cause de l'effet pervers du chef-lieu de département, qui aurait dû se borner à être la métropole de son arrondissement. Le département peut, à la rigueur, se justifier comme niveau administratif, mais pas comme niveau de pouvoir — polarisé sur le chef-lieu — économique et culturel. Ces nouvelles baronnies, avec leurs nouveaux barons, leurs fastes, leurs appétits de puissance et de symboles de la puissance, empêchent l'aménagement du territoire breton, tant la Bretagne intérieure que ces 3/4 des cantons bretons qui, désormais, se dépeuplent. Raisonner que Rennes, Nantes, et à un bien moindre degré, Quimper, Brest, Vannes et St-Brieuc, tentent leur chance isolément, tournées vers l'extérieur, quitte à générer un désert breton que les évolutions actuelles laissent prévoir.

À l'heure de tous les dangers, il faut lutter pour la région (pouvoirs et moyens), pour les pays. Le département est trop vaste pour assurer un rôle multicommunal (aide sociale, transports scolaires, urbanisme proprement régional). Il est trop petit pour jouer un rôle proprement régional. Il suffit d'une législation répartissant autrement les compétences pour y remédier. L'UDB cherche des alliés et interlocuteurs pour faire aboutir cette réforme, manquée en 1982, sous le poids des notables locaux.

U.D.B.

(1) Les passages en italique sont empruntés à sa communication.



## DOSSIER

## Histoire

### Le département, aujourd'hui pourvu de pouvoirs importants, s'oppose à un pouvoir régional fort

#### 1) Les raisons du morcellement départemental

(Extraits du « Moniteur Universel », n° 79, du 29 octobre 1789).

Résumé des travaux de l'Assemblée nationale « sur la nouvelle division du royaume, le système de la représentation nationale, l'organisation du corps législatif, et l'éligibilité des citoyens aux fonctions publiques ». Le Moniteur expose les raisons pour lesquelles une nouvelle division du royaume était indispensable :

« La surface du royaume était depuis plusieurs siècles morcelée en tout sens, et d'autant de manières différentes qu'il y avait dans l'État de régimes ou de pouvoirs différents. On la divisait en provinces, dans l'ordre politique ; en gouvernements, dans l'ordre militaire ; en généralités, dans l'ordre administratif ; dans l'ordre ecclésiastique, en diocèses ; et dans l'ordre judiciaire, en bailliages ou sénéchaussées, et en ressorts des parlements. C'était bien pis encore dans l'ordre des contributions : ce serait fatiguer inutilement l'attention que de s'arrêter à cette impénétrable et fastidieuse nomenclature.

« Ces antiquités politiques, qu'aucune combinaison politique n'avait déterminées, et qui n'avaient aucune proportion entre elles, ni sous le rapport de la population, ni sous celui de l'étendue du territoire, ne pouvaient servir de base à une opération dont l'objet était non seulement d'établir une représentation proportionnelle, mais de rapprocher l'administration des hommes et des choses, et d'y appeler le plus grand nombre de citoyens, afin de porter sur le champ au plus haut degré les lumières et l'esprit public, c'est-à-dire la véritable force et la véritable puissance.

« D'autres considérations aussi pressantes ne permettaient pas de conserver l'ancienne distribution du royaume en provinces. En effet, il paraissait à craindre que des hommes pervers et ambitieux ne profitassent de l'effervescence générale et de la désorganisation momentanée de tous les pouvoirs, pour amener le démembrement et la dissolution de la monarchie, et entraîner les citoyens, par ces idées exagérées de liberté, dans un système de république fédérative que la si-



tuation politique de l'Europe, la position géographique de la France, et surtout le génie et les mœurs actuelles de la nation, lui auraient presque infailliblement rendu funeste.

« D'ailleurs, après avoir aboli les prétentions et les privilèges, il n'était pas de la prudence d'en laisser subsister le germe dans l'État, par une division qui, les rappelant sans cesse, pourrait offrir la tentation et les moyens de les rétablir.

« Après avoir détruit toutes les espèces d'aristocratie, il ne convenait pas de conserver de grandes administrations dans lesquelles l'autorité serait nécessairement concentrée en très peu de mains, et qui pourraient reprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et assez puissantes pour manquer impunément de soumission à la législation. C'était de plus une vue vraiment patriotique, que d'étendre l'esprit de province, qui n'est qu'un esprit individuel ; de ramener à l'unité politique tous les membres de l'État, et d'en subordonner les parties diverses au grand tout national.

« Enfin, dans un empire aussi vaste, il était de la plus grande importance, pour l'uniformité de l'administration, la facilité de la surveillance, et l'intérêt des gouvernés, d'avoir des divisions de territoire à peu près égales et d'une étendue calculée sur celle qui convient au plus favorable exercice des différents pouvoirs ».

#### 2) Il y a 200 ans, un député breton réclame le rétablissement de l'autonomie et argumente

Le député breton Pellerin, de Nantes, est le premier, dès la fondation des départements, à réclamer le rétablissement de l'autonomie bretonne, supprimée depuis trois mois, sous une forme renouvelée. Deux siècles après, ses propos sonnent aussi vrai.

Discours de M. Pellerin, avocat à Nantes, député de la sénéchaussée de Nantes. (Séance de l'Assemblée nationale du 5/11/1789).

« La province de Bretagne, dont j'ai l'honneur d'être un des représentants, consentira très certainement au nouvel ordre politique et civil que l'Assemblée nationale établira pour la prospérité du royaume mais, très probablement aussi, cette province ne consentira que très difficilement à perdre des États, plus anciens dans l'Armonique que l'établissement des Français dans les Gaules, et à partager leur administration en cinq, sept ou huit administrations supérieures également principales.

« A ces mots d'États et d'États de Bretagne, je vous prie, messieurs, de ne pas croire que je réclame que la conservation des assemblées bretonnes, qui depuis deux siècles étaient devenues le fléau de cette province.

« Des assemblées prétendues politiques, dans lesquelles la noblesse entraînait individuellement pour donner sur deux millions d'hommes représentés par quarante-deux députés qu'ils n'avaient pas même la liberté de choisir, étaient des assemblées non pas administratives, mais oppressives, non pas protectrices, mais destructives de la liberté des peuples ; les Bretons ont attaqué l'administration de leurs États, et ce colosse, élevé par le despotisme de l'aristocratie, est tombé en pièces ; il ne se relèvera jamais.

« Mais, si je suis loin de redemander des États d'une constitution aussi vicieuse, je n'entends pas dire qu'il n'en faut plus en Bretagne ; qu'une administration provinciale y serait dangereuse ; qu'il faut éteindre cette unité de régime, pour lui substituer une multitude de régimes particuliers et indépendants de toute autre surveillance que de celle de l'Assemblée nationale.

Indépendamment de cette longue habitude où est la Bretagne d'avoir une administration commune à toutes ses parties, et à laquelle elle ne renoncera pas tout d'un coup sans y avoir été préparée par le temps, par l'expérience, par les effets nécessaires de sa nouvelle situation respectivement à la France, exigent de grands besoins qui exigent de grandes ressources, et ces ressources n'existeront plus dans un état de division qui isolera chaque partie détachée du tout, qui rendra les divers départements de cette grande corporation ainsi morcelée, étrangers les uns aux autres.

**Il faut des moyens financiers**

La Bretagne a des dettes immenses : si elles sont réparties entre les cinq ou sept départements on voudra lui donner, il y en a plusieurs qui ne pourront pas acquitter leur contribution sans une gêne effroyable ; il faudra donc que l'Etat s'en charge, et peut-être que l'intérêt de la province, que celui de ses créanciers s'opposent à cette libération apparente dont on voudrait se servir ensuite pour étayer une surtaxe dans les contributions de cette province à la masse générale des impôts, ou pour la grever d'un impôt qu'elle ne doit pas connaître.

La Bretagne a des travaux publics considérables à supporter, auxquels l'expose sa situation sur la mer, des quais et ports, des ponts et chaussées ; sa navigation intérieure, son commerce, les encouragements qu'il demande, les débouchés nécessaires, les grands chemins, tous ces objets également importants demandent une administration générale : divisez la province en cinq ou six départements, les uns seront en état de fournir aux dépenses qui leur seront relatives ; les autres n'en auront pas la faculté, et dès qu'ils seront étrangers les uns aux autres, aucun de ces départements ne voudra venir au secours d'un autre département ; ainsi une partie de la même province sera dans une situation florissante pendant qu'une autre sera dans un état de négligence et d'abandon : une administration commune prévient un pareil désordre, elle porte partout ses regards ; et lorsqu'elle est également juste, toutes les parties du territoire qu'elle régit sont également traitées, également favorisées : les besoins sont satisfaits là où ils existent réellement ; le canton qui réclame est assuré de trouver des secours qu'il ne se fût jamais procurés, s'il eût été livré à ses propres ressources.

Enfin, messieurs, lorsque vous aurez établi l'impôt et réglé sa répartition, sans doute que vous laisserez à chaque province le soin d'en faire l'assiette et la

levée, selon ce qui conviendra le mieux à ses intérêts, à son genre de produit ou d'industrie ? Et comment se ferait dans la Bretagne une assiette uniforme ? comment se ferait une perception régulière ? à qui les contribuables porteraient-ils leurs plaintes, avec la confiance de trouver dans leur juges, même poids, même mesure ?

**Rivalités et inégalités**

Des administrations séparées et respectivement indépendantes, comme respectivement indépendantes, introduiraient dans la même province une confusion de règles et de principes qui établiraient entre les contribuables une inégalité de traitements souverainement injuste, et entre les administrations elles-mêmes des rivalités dangereuses pour l'ordre public de la province.

J'ajouterais pour ce dernier trait à ce tableau, que je ne fais encore que crayonner, que si la France veut exposer ses provinces, qui jusqu'à présent ont pu opposer une résistance courageuse aux entreprises des agents du pouvoir exécutif, à perdre peu à peu cette force qui a si utilement servi la nation elle-même, il n'y a qu'à morceler les provinces d'Etats, et surtout la Bretagne : bientôt chaque département deviendra successivement la proie d'un pouvoir qui aura toujours assez d'étendue pour gêner les administrations, et assez de moyens pour les vexer quand il le voudra.

L'Assemblée nationale subsistera. Oui, messieurs, mais ce corps législatif entrera-t-il dans tous les détails d'une administration devenue minutieuse par la multiplicité extrême des corps administratifs ? Ou il donne aux provinces de l'énergie, ou qu'il conserve du moins à celles qui en ont cette force politique, cette ressource puissante qui a préparé le bonheur de la France, et à qui peut-être elle en devra la consommation.

J'ai entendu dire qu'il y avait lieu de craindre d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumissions au corps législatif.

Cette crainte est chimérique, messieurs ; quelque considérable que

puisse être une administration de province, elle ne sera jamais en état, quand elle oserait le tenter, de résister à l'autorité légitime du pouvoir exécutif, et de se soustraire aux volontés de la nation entière.

Un autre a dit, messieurs, qu'après avoir aboli les prétentions et les privilèges des provinces, il serait imprudent de laisser subsister une administration qui pourrait offrir des moyens de les réclamer et de les reprendre.

Mais en quoi consistent les privilèges de quelques provinces, et entre autres de celle de la Bretagne ? Dans la délibération sur les lois et sur l'impôt ; voilà quels étaient les principaux privilèges de cette province, si l'on peut qualifier de privilèges ce qui était droit et franchise naturelle, ce que la nation recouvre elle-même aujourd'hui, et ce que la Bretagne n'a abandonné que parce qu'elle exercera, de concert avec la nation, ces droits essentiels à tout peuple libre.

Ils sont donc abandonnés ces prétendus privilèges. Oui, messieurs, la Bretagne est soumise à vos sages décrets, et sa soumission ne peut jamais être ni altérée, ni affaiblie par l'effet d'une administration étrangère à l'exercice de ses anciens droits.

Mais enfin, l'esprit de province n'est-il pas nuisible ? Oui, quand il s'exerce sur des prétentions particulières ; et encore une fois, il n'existe plus de prétentions de cette espèce ; l'esprit national, puisqu'il n'existe plus de véritable autorité que dans la nation, et que je ne réclame pour ma province qu'une administration subordonnée à la nation, et sous la surveillance continuelle et immédiate de l'Assemblée permanente qui la représente.

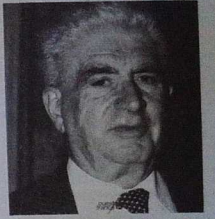
Je demande donc pour la Bretagne, en tous cas, au nom de mes commettants, que les administrations de départements qui y seront établies ressortissent à une administration supérieure et principale, dont l'Assemblée voudra bien régler l'organisation d'une manière convenable, laquelle administration correspondra immédiatement avec l'Assemblée nationale.

Moniteur Universel, n° 84 du 5 novembre 1789



**Michel Phlipponneau**

Défenseur de l'idée de région depuis près de 40 ans, répond aux questions du P.B.



**L'Aménagement**

**Que pensez-vous de la politique actuelle d'aménagement du territoire ?**

**R :** Autrefois il y avait Paris et le désert français, maintenant, à l'heure de l'Europe, existe ce que l'on a longtemps appelé la Lotharingie. L'Ouest est dans une situation difficile si on ne fait rien pour remédier à cette opposition. On nous dit que Paris est la seule ville de taille européenne avec Londres : Lyon vient en 21<sup>e</sup> position. On nous demande de conforter le rôle international de Paris. C'est un argument que M. Delouvrier avait employé en 1964. On revient donc à la politique des « métropoles d'équilibre ».

On nous dit que c'est seulement lorsque Paris se sera développé qu'il y aura des retombées sur l'Ouest. Delouvrier avait exposé sa doctrine en 1964. Mais je lui avais rétorqué que si on faisait ça, les villes seraient beaucoup trop tardives. A cette époque, il prévoyait 16 millions d'habitants sur Paris.

Sur le plan de la qualité tertiaire, on a tout concentré sur Paris. Maintenant des entreprises internationales préfèrent aller ailleurs. A l'heure actuelle, on assiste à une nouvelle offensive de la capitale. Maintenant, ce n'est plus de métropole d'équilibre que l'on discute mais de ville de taille européenne. Il faudrait que l'Etat aide les villes qui cherchent à acquiescer une dimension européenne. D'où, l'idée de Stoléru de créer des « contrats de ville » en dehors des contrats régionaux.

On risque donc d'abandonner la planification régionale au profit d'interventions directes de l'Etat avec les villes. D'où, le risque d'exacerber la concurrence entre Rennes et Nantes.

testable. Je dis que des villes, ça doit être à part, sinon, on risque de détruire la planification.

**PB : Et la Bretagne intérieure ?**

Elle a bénéficié d'aides de la part du FEDER de la Région et de l'Etat. Les cantons de Loudéac et de Pontivy auraient dû y être englobés. Des choses ont été faites. Cela aurait pu être pire pour le monde rural et la Bretagne centrale. Dans la mesure où le développement de l'agro-alimentaire a permis de maintenir sur place une population active. C'est ce que montre Sebille (un de nos anciens étudiants) dans sa thèse.

**PB : Mais, ce développement s'est fait en dehors de choix politiques ?**

Oui, les firmes ne sont pas folles, elles s'installent là où cela les arrange. Divers facteurs rentrent en ligne de compte : aides, plan de la desserte, qualité des réseaux routiers et téléphoniques, etc.

**PB : Et la rivalité Rennes-Nantes ?**

C'est l'opposition des villes qui empêche la réunification de la Bretagne. C'est difficile à cause de cela. On aura du mal à modifier la taille des régions. Ce n'est pas tellement dans leur dimension que réside la puissance des régions mais dans leurs ressources. Des villes devenues capitales régionales ont redonné du tonus à d'autres villes qui s'étaient assoupies. La politique de régionalisation a donné du tonus à des villes qui sont devenues des chefs-lieux de région.

**Le découpage**

**PB : Fanch Mitt vous a demandé une étude sur le découpage, la taille des régions ?**

**Rocard : une mission à un centriste**

Michel Rocard a confié à Jean-François Carrez, directeur de l'Institut géographique national, ancien patron de la Datar, ancien directeur de cabinet de Pierre Méhaignerie et ancien directeur des services départementaux d'Ille-et-Vilaine, une mission de six mois. Jean-François Carrez va étudier des propositions sur l'ouverture de Paris et de l'Ille-de-France aux activités tertiaires supérieures de niveau international. « Il est nécessaire, dans la compétition mondiale engagée, de renforcer la puissance et la capacité d'accueil de Paris et de l'Ille-de-France », écrit Michel Rocard dans sa lettre de mission. OF 20/10/89

**PB : La planification existe-t-elle encore ?**

Ah oui ! Elle est l'héritière en droit ligne de loi programme pour la Bretagne. A cette époque, la région n'existait pas. Maintenant, il y a une coordination entre l'Etat et la Région, les contrats de plan ont été bien respectés ; c'est incon-

Qui. Le cas de la Bretagne est un peu particulier. Je propose que la Vendée rejoigne le Poitou-Charente ; le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne seraient englobés dans la région centre. Mais pour d'autres régions existeront aussi d'autres problèmes.

Il y a le cas de la Normandie. Quid de la rivalité entre Caen et Rouen. Si, on

créait une région Massif Central, il faudrait tenir compte de la rivalité entre Clermont-Ferrand et Limoges. De même, dans le cas de l'Aquitaine, il ne faudrait pas négliger les oppositions entre Toulouse et Bordeaux ; je ne pense pas que l'amour de la Bretagne conduise les Nantais à sacrifier le rôle de capitale régionale qu'exerce leur ville. D'où l'idée développée que la Loire-Atlantique ait le maximum de gens avec B4. Maintenant, il y a aussi l'opposition entre Nantes et Rennes, même chose avec Brest. L'union politique compte peu dans le rôle d'une capitale régionale. En créant un « programme intégré Atlantique » des régions allant de l'Ecosse au Portugal, on pourrait alors le faire financer par l'Europe.

Mais avec l'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans la CEE, une dégradation du PB par habitant s'est produite. Maintenant, toutes les régions françaises, sauf la Corse et les Dom-Tom, sont au-dessus du seuil des aides. Il faudrait trouver un système intégré européen (exemple : route des estuaires et équipements maritimes). Il peut y avoir des interventions européennes dans un programme Atlantique. Cette idée est reprise par Bourges et par Guichard. Il peut y avoir une confédération des régions de l'Ouest de l'Europe, certaines compétences seraient à l'échelle interrégionale.

**PB : Votre position par rapport à la décentralisation ?**

Oui, il faudrait aller plus loin que ce que l'on a fait. On n'a pas eu le courage de délimiter les compétences entre le département et la région. Ceci génère les doubles emplois. Un département peut faire ce qu'il veut, du développement économique, de l'aménagement du territoire, etc. Aussi, la politique de l'Ille-et-Vilaine est contradictoire avec celle de la région. Ainsi, Méhaignerie veut développer l'activité au niveau des échanges ; et on ne fait rien au niveau des districts. Il serait logique que cette politique soit menée par la région.

**PB :** Dans le reste de la Bretagne, Rennes fait figure d'accapareur ?

Oui, c'est un fait, avec les équipements de prestige (TGV, TCSP (Transport en commun en site propre)). Cela a toujours été un peu comme cela, Rennes a toujours joué un rôle d'arrêt (de l'émigration). Cette opposition a toujours existé, sauf dans les années du CELIB (1951/62). On avait réussi à obtenir que Brest et Lorient soient classées zones de conversion. C'est ensuite, lorsqu'il y a eu l'échec de la loi programmée que chacun a cherché à retirer ses billes. Après, il n'y a plus eu d'esprit régional. Il y a eu la constitution du CABRO, sous l'impulsion de Gourvennec et Lombard, lorsque Marcellin avait classé Rennes métropole de recherche. Mais maintenant, le Conseil régional a acheté les terrains pour l'agrandissement de la piste de l'aérodrome de Guipavas.

### La nouvelle trahison des notables

**PB :** Dans « Debout Bretagne », vous ne trouvez pas de mots assez durs pour fustiger la trahison des notables. Les socialistes, dans les années 80, ont renouvelé cette trahison ?

Tout à fait ! J'ai pensé qu'en appuyant un parti comme le PS, on pourrait appliquer la régionalisation. Defferre, en 1981, a appliqué les réflexions des années 64/65 contenues dans le programme « Un nouvel horizon ». Defferre a été récupéré par un certain nombre de socialistes tel Mauroy. Au PS, il y a beaucoup de Jacobins. Les tendances régionalistes d'Edmond Hervé, ça me fait rigoler.

Quand je pense qu'en 5 ans, ils n'ont pas été capables de voter la proposition de loi Le Penec, signée par Mitterrand, j'ai pris position contre eux en 1986. Sur le plan culturel, ils ont fait des erreurs. Ils se sont rendus compte que le passé régionaliste en Bretagne leur a été profitable. Ils ont récupéré des militants de l'UDB et beaucoup de votes bretons.

L'idéal aurait été une action purement bretonne dirigée par un parti comme le MOB, l'UDB ou tout autre parti nationaliste breton. Je n'y ai pas cru car dans des pays comme la Grande-Bretagne, existe une autonomie beaucoup plus large et les partis nationalistes gallois ou écossais n'arrivent pas à grand-chose.

**PB :** On vous dit ami de François Mitterrand, mais cette amitié ne vous a pas permis de faire avancer les dossiers de la cause régionale ?

Je ne suis pas un intime de François Mitterrand. J'ai eu une discussion sérieuse avec lui sur la question des départements. Il était convaincu de la région mais il voyait le problème des inégalités entre les départements (problème des pays comme la Creuse, la Lozère). En 1986, il n'avait pas apprécié ma fronde.



**PB :** Comment voyez-vous l'avenir de la Bretagne ?

Je suis assez optimiste. A cause essentiellement de la qualité des gens et de leur sentiment d'appartenance à la Bretagne. Vous avez raison de dire qu'à la base de tout cela il y a un phénomène culturel qui doit continuer. Continuer à travailler en planification, quelles que soient les insuffisances du Conseil régional, du comité économique et social, et Dieu sait si on peut leur ruer dans les brancards.

Il serait intéressant qu'il y ait des Bretons convaincus qui s'intéressent au Conseil régional, cela formerait une génération de jeunes intéressés à la Bretagne. Un autre atout important que nous possédons c'est que nous n'avons pas été pollués par les industries du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle comme le Pas-de-Calais ou la Lorraine.

**PB :** Vous vous rapprochez de plus en plus des « Verts » ?

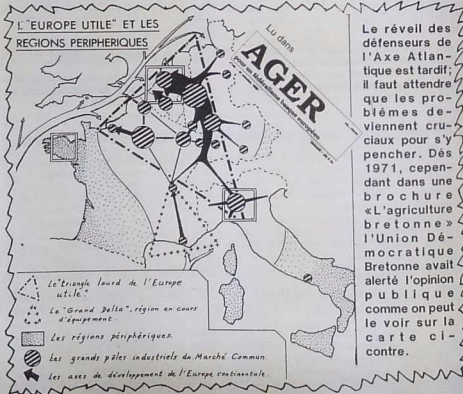
C'est ma femme qui est « verte ». Elle avait une certaine obligation de réserve lorsque j'étais au conseil municipal de Rennes (sourires).

Propos recueillis par Hervé PERSON

### Michel Philipponeau et l'axe atlantique

Un plan de développement de la façade atlantique de l'Europe, s'inspirant des programmes intégrés méditerranéens, justifierait le financement communautaire d'infrastructures de liaison. Le Portugal et l'Espagne du Nord-Ouest, la Cornouaille, le Pays de Galles et l'Irlande sont aussi intéressés que la Bretagne et les régions françaises atlantiques, à l'aménagement plus rapide de la route des estuaires et de ses antennes de Rennes à St-Malo, de Lorient à Roscoff. Parallèlement, une liaison ferroviaire atlantique implique l'électrification de Nantes-Bordeaux et des tronçons bretons Redon-Savenay, Brest-Quimper, Roscoff-Morlaix, Rennes-St-Malo.

Un plan européen de développement de la façade atlantique doit inclure des investissements portuaires, déroctage de St-Malo, conteneurisation à Brest et Lorient, comme la programmation de lignes régulières entre l'Espagne, la Bretagne et la Grande-Bretagne, complétant les lignes Trans-Manche, à consolider avant l'ouverture du tunnel. Sur le plan aéroportuaire, l'équipement de Brest pour un trafic transatlantique ne répond pas seulement aux intérêts locaux, il permet de désencombrer le ciel des Européens, justifiant un financement communautaire.



**Le réveil des défenseurs de l'axe atlantique est tardif, il faut attendre que les problèmes deviennent cruciaux pour s'y pencher. Dès 1971, cependant dans une brochure « L'agriculture bretonne » l'Union Démocratique Bretonne avait alerté l'opinion publique comme on peut le voir sur la carte ci-contre.**

## Enseignement

### La danse des éléphants, ours, poulets, porc-épic à Albi, 14-15 octobre 1989

Après Bayonne (première rencontre en 1987), Strasbourg (2<sup>e</sup> en 1988) c'est Albi, dans le Tarn, qui a accueilli, les 14 et 15 octobre derniers, les participants de la troisième rencontre nationale de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP).

Cette rencontre était organisée à Albi par la FELCO, Fédération pour l'enseignement de la langue et la culture d'Occitanie, et elle l'était superbement ! Qu'on en juge : trois cents participants sur deux jours, une organisation professionnelle, de nombreux intervenants étrangers, une bonne couverture médiatique (première page en occitan du quotidien régional) ; une forte représentation d'élus locaux ; la présence de représentants de la FEN et du SGEN-CFDT, et un message du ministre de l'Éducation nationale.

Le thème principal du colloque était « Langues et régions en Europe ». Plusieurs communications ont en effet apporté des informations sur les politiques nationales ou régionales dans le domaine de l'enseignement.

#### Porc-épic gallois

Ainsi M. Morgan (directeur Penweldig Bilingual Comprehensive School) a indiqué qu'aujourd'hui le Pays de Galles comptait soixante-sept établissements primaires et dix-sept lycées bilingues ; de plus les élèves d'une centaine d'établissements du premier degré et une trentaine du second reçoivent un enseignement partiel en gallois.

M. Morgan a décrit les rapports de la langue anglaise et de la langue galloise sous la forme d'une valse dansée par un éléphant et un poulet, les mouvements du premier pouvant aboutir à la mort accidentelle ou lente du second. Mais à la fin de sa communication, cette danse devenait celle de l'ours et du porc-épic ; si le premier est plus puissant, il se heurte fréquemment et douloureusement au second !

#### L'Occitan, langue en Val d'Arán

M. X. Lamuela a expliqué comment la Généralité de Catalogne a reconnu, depuis 1983 l'aranaïs, c'est-à-dire l'occitan, comme la langue propre de la Haute Vallée de la Garonne, en Espagne, ce qui se traduit aujourd'hui par des travaux de codification et de normalisation de lan-



gue, une présence publique (panneaux routiers, formulaires administratifs) et un développement de l'enseignement.

#### La révolution française et la grammaire

Une intervention très applaudie a été réalisée par Evelyne Charmeux, linguiste, professeur à l'École Normale de Toulouse, et chercheur à l'INRP. Trois thèmes ont été développés :

1) La maîtrise d'une langue est meilleure si on en connaît et apprend deux. Dans l'apprentissage d'une langue, l'étude de la grammaire est fondamentale et celle-ci est plus efficace si elle s'appuie sur la comparaison spontanée de deux systèmes. La gymnastique intellectuelle permise par le bilinguisme met en avant la métacognition, c'est-à-dire la conscience de ce que l'on apprend, ou encore l'apprentissage sur l'apprentissage. Avant la Révolution de 1789, l'étude de la grammaire était interdite dans les écoles populaires et réservée à la noblesse !

2) Le bilinguisme permet une distanciation du réel, une objectivation de l'expérience ; il permet la compréhension d'une notion difficile, l'arbitraire du signe. Une langue n'est pas une étiquette posée sur la réalité, mais un facteur de structuration du réel.

3) Le capital langagier d'un individu bilingue sera composé de trois réservoirs : la langue régionale, la langue nationale et les formes mixtes élaborées localement. La maîtrise de ces différents capitaux conduit à l'acceptation de la variation des usages de la langue.

#### Après les Ecoles Normales ?

La rencontre a permis de faire le point sur la place des langues régionales dans l'Éducation nationale. M. Bouvier, président de l'université de Toulouse et président d'un groupe de travail au MEN, a rappelé l'hétérogénéité des diplômés des langues dans les universités et a évoqué les perspectives liées à la création des IUFM (Institut Universitaire de Formation

des Maîtres) à partir de 1990. Ces instituts, qui remplaceront les Ecoles Normales, seront accessibles sur concours après la licence. Y seront formés les futurs instituteurs, mais aussi les futurs enseignants capésiens. Quelle sera la place des langues régionales dans ces futurs établissements ? Rien n'est prévu ! Autant dire que l'on n'y trouvera quelque chose que si les associations de parents d'élèves et d'enseignants (présents dans leur conseil d'administration ?) réussissent à l'imposer.

#### Les classes bilingues de l'Éducation nationale

Albi a aussi été l'occasion d'échanges entre différentes associations, et notamment des associations de parents d'élèves ou d'enseignants qui composent la FLAREP. Un constat similaire a été dressé : celui du succès et de l'attraction croissante des classes bilingues maternelle et primaire dans l'enseignement public.

Ainsi deux classes bilingues occitanes ont été ouvertes à la rentrée 89 à Albi (Rochequide) et Saint-Affrique (dans l'Aveyron). Ces deux classes maternelles regroupent près de 70 élèves.

En Bretagne le nombre d'élèves de ces classes est de 370.

La progression la plus spectaculaire est celle du Pays Basque où aujourd'hui 825 élèves dans 26 écoles du demi-département. Le dynamisme des parents d'élèves regroupés au sein d'IKAS-BI, sous la présidence de Thierry Datohel, par ailleurs président de la FLAREP, est exemplaire : ils réclamaient 8 postes d'instituteurs à la rentrée, ils en ont obtenu 6 ! Un élément révélateur de ce succès, les écoles privées professionnelles du Pays Basque ont aussi ouvert leur classes bilingues et elles regroupent déjà 200 enfants.

En Flandre, en Catalogne, en Alsace et Corse aucune classe bilingue n'a encore été créée, mais dans ces deux derniers régions l'enseignement de la langue est plus systématique dans le premier degré. Peut-on encore parler de langues minoritaires quand les statistiques officielles ont recensé 135 000 élèves apprenant une langue régionale en 1988-89, et quand on sait que la demande est nettement supérieure ? Et quand on recense par ailleurs huit millions de citoyens français ou de personnes immigrées connaissant et pratiquant une langue maternelle autre que le français ?

Jean-Yves BROUDIC

(1) Cf. les deux derniers ouvrages publiés sous la direction de Geneviève Vermes aux Ed. L'Harmattan : vingt-cinq communautés linguistiques de la France actuelle. Tome 1 : Langues régionales et langues sans territoire. Tome 2 : Les langues immigrées.

# POBL VREIZH

## Glizh-Arc'hant gant Fanch Treger eil lodenn

Trede rann :  
Kontadennoù ar vamm-gozh  
Skabell Nedeleg

— Ac'hanta ec'h an da gontañ unan dit ma mabig, eme Marianna ar Miliner, a C'hilzarzhant d'he mab bihan Jakez ar Sidaner, sot gant kement tra a denn da Vreizh ha d'ar brezhoneg hag a oa bremañ o labourat evit ar strollad « Dastumerien Bro Dreger » a rastelle dre ar vro teñzorior sevenadurel hor pobl.

— Bez e oa gwechall-gozh e kastell Tonkedeg, emezi, ur c'hont anvet Herri hag en doa ur merour tost ha drouk. Klavñ e veze pa wele e vestr oc'h ober vad da unan bennek. Koulskoude n'eo ket dre ma plijez kalz e vestr dezhañ na kennebeut abalamour ma klaske difenn madou ar c'hont. Ar c'hontrol bev an hini oa peogwir ne glasko nemet laerezh, n'eus forzh petra : gwin, yer, houi, ha kement tra ma c'helle. Un devezh eus ar bloavezh 14... da geñver Nedeleg, Herri hag a oa un denjant hag un den madelezhuz a aozas ur goul bras digor d'an holl. Dont a reas ur bern tud eus an trowardorioù betek ar c'hastell.

Kaer meurbet e voe ar fest. Boued hag evajoù sofkont. N'eo ket ret din ma mabig lâret dit peseurt imor a oa hini ar merour !

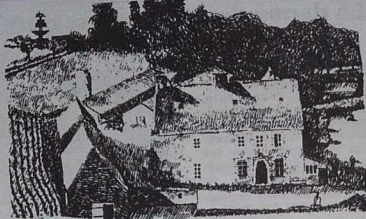
— An toullou-boued-mañ, emezan, n'o deus ket debret marteze leiz o c'horf ur wech er bloaz-mañ. Dont a reont amañ da gargañ o c'horf diwar hor c'hous !

Kalon deoc'h, Aotronez, goulennit, kement, arabat kaout mezh : gwelet mat e vez n'emaoc'h ket er gêr !

Dres neuze ec'h erruas ur paotr-saout, lous e zilhaz ha stumm fall warmañ.

— D'ober petra a zeu an hailhon-se amañ ? a c'houlennas ar merour, droug ennan.

## Romant-kazetenn



— Ac'hanta 'ta, dont a ran da zebrñ peogwir emañ an aotrou kont o regañ, a respontas ar c'houer.

Hag en da bediñ ar merour da glask ur plas dezhañ rak ne oa skabell ebet ken. Holl a oant implijet.

Egile, fuloret, a roas dezhañ gant holl nerzh e gorf un taol troad en e benn a-dreñv.

Dal l' emezan, kae en ez koaze war honnezh ; prestañ a ran dit ar skabell-mañ.

Divezhatoc'h pa sonjas ar merour e c'helle bezañ krouet gant ar c'hont ma teufe hemañ da glevet an afer-mañ, e klaskas ingaliñ an traoù un tammig. Goulenn a reas gant ar servijerien reiñ da zebrñ ha da evañ d'ar paotr-saout. Hemañ ha da evañ da goustez ur pennadig ha goude bezañ graet chervad e teuas en-dro e-barzh ar sal vras.

Ar c'hont a oa o paouez degemer ar furlukined ar varzhed hag ar sonerien deuet da zidiñ an dud. Evit broudañ anezhe d'ober o seizh gwellañ en doa prometet e sae nevez ruz-skarlek d'an hini a lakfe an dud da c'hoarzhin ar muñ.

Neuze, dirak chiminal ledan sal vras ar c'hastell e-lec'h ma oa un targoaz derv o teñv, e klaskas pep hini eus an arzourien ober e seizh gwellañ. Darn a gane, darn a gonte istorioù farsus, darn all a rae talioù fisik.

Ar paotr-saout en e sav e-kreiz ar sal, e serviedenn gantañ en e zorn a c'hoarzh e greiz kalon.

Pa voe echu an abadenn e tostaas ouzh ar merour a oa e-kichen ar c'hont hag a skoas gantañ ken diseblant ha tra un taol troad e traoñ e gein ken kreñv ken ma

kouezhas hemañ war e fri. Lâret a reas dezhañ neuze.

— Aotrou, setu amañ ho serviedenn hag ar skabell a rentañ deoc'h : n'eus ket par d'an dud onest evel ma welit ; gante ne vez morse kollet netra.

Ya, met o klevet an trouz a reas ar merour en ur gouezhañ e oa deredet ar vevelien ha dija e oant o vont da gas ar paotr-saout gante evit e gastizañ pa c'houlennas ar c'hont gant hemañ tostaat ha displegañ perak en doa skoet war e ofiser.

— Aotrou kont, eme ar paotr-saout, lâret ez eus bet din e oa posupl ober chervad hiziv er c'hastell ha deuet on evit-se.

Met ar re all a zo bet primoc'h egedon ha ne chome plas ebet ken da azezan.

Neuze am eus goulennet gant ho merour, amañ, un tammig skabell hag en, hegarat evel ma 'z eo en deus kinniget din un taol botez em reor en ur lâret e preste din ar skabell-se.

Bremañ pa 'm eus debret hag evet n'am eus ket ezhomm ken diouzh e skabell ha setu on deuet da rentañ anezhi dezhañ. Ha c'hwï Aotrou a zo test : na zleañ netra dezhañ ken.

Koulskoude m'en deus c'hoant da gaout unan ouzhpenn evit paeañ feurm e hini n'en deus nemet lâret din. Prest 'on.

O klevet kement-se e tirollas ar c'hont hag an holl gouvidi da c'hoarzhin. Ar merour e keit-se a skrapo e benn a-dreñv en un doare fentus. A benn ar fin e voe c'hoarzh kement hag e-pad keit amzer ken ma tivizas ar c'hont kinnig e sae nevez ruz-skarlek d'ar paotr-saout.

(Da vezañ kendalc'het)

## Skoliou

### Mouchouerioù-penn An Islam I - Daoust hag e vez neptu ar skoliou ?



(Hervez ar c'hanard)

ur skouer eus o doare gwall-diskiplañ ? Ar gwellañ taol-kaer o tont eus an diskibiñ fallakr-se eo ar frazenn e galleg eveljust : « Nos Ancêtres étaient les Gaulois » dre-treuet e « pap korn ar Bed » d'ar re wenna, d'ar re zu, d'ar re velen, d'ar re ruz-gwechall. Krediñ a rit ez eo echu ar marevezh-se. Ya, ar frazenn. Met ar vevh-vann. Hag ar mennoziù tost d'ar frazenn-se hag a zo d'he heul.

E pep danvez-studi e kavomp o bolontez da lakaat an dud da adoniñ Bro-Frañs, gant gevier, boem, fouge hep kontañ an aon.

#### Ar galleg

Ne reont ket fouri-kaer eus ar pash emañ endro d'ar bugelig, langaj e vamm, langaj ar vugale all hag arvest e gorn-bro. Forzet eo bet da resev doare-komz e vestr hep gouzout penaos goulenn evit mont da staoatañ. C'hwï a gontz eus an amzer-wechall o lavarit. Ya, marteze mat, eruet da gozh e chom kalz a dud diases da zisplegañ o soñj. E-vele-se e vez stad kalz eus va zud kar.

E touez ar galleg e chom pouez tro-soñjal re Barz. Ur skouer chomet e-kreiz va enverennou. Displegañ a raen liester genou 'zo evel « des fruits à nouveau ». La lakaen da gompren ne oa nemet Unan askorn a pep frouzenn. Da skouer « ur bechezenn ». A-daol-strumm ur paotr du o tont eus an Antilhez a sav e vouez,

konnaret. N'eo ket gwir. Em bro ez eus pechez gant daou askorn e-barzh ». Sabatier-bras an holl ha me asamblez gant ar skoldi. Gant ur mignon e gloc'henn zu o tont eus Inizi an Antilhez e klasko ar vironnez. A-drugarez dezhañ e voe kaset ur bechezenn gant daou askorn e-barzh. Ur meli hini e oa gant askorn graet evel hor re-n. Setu penaos e tesker an dud yaouank e bro al e librentez ».

#### An Istor

Hervez o brezelioù, hervez gwezenn o c'herentiezh gant ar Rouaned ez eo bet heuliet kresk Bro-Frañs e-lec'h gouzout duhez ar bol. Hag ouzhpenn ne vez ket amzer dremenet an holl bobloù met hini ar Franked hepken c'hwezet tamn-hatamm gant tachenn ar pobladurioù lonket hag a ra atav « Bro ar Franked » da lavaret eo. Bro-Frañs, hep abeg all estregat bezañ hini an drec'herien. Gwellet em eus tachenn-emgann Jergovi e-kichen Clermont-Ferrand. Aze ez eus bet ur stormur kruz etre Romaned Jul Kaeraz ha Galaned Varkingtonks. Ha kredet ho peus ez eus savadurioù brav dalc'het e stad vat ? Nam. Uzet, divestket gant an avel hag ar glav int. Ha netra evit displegañ d'ar douzisted. E-vele-se eo ar Franzieren a gar gwelloc'h sevel monumentoù o fougeal anezho. Evit lavaret ar wironnez penn-da-benn, tremenet a oa marevezh touristed an hañv.

Un dra a ziskouez e chom hep mezh ar Franzieren a zo embannadur un timar nevez o broudiñ 1539. Bloavezh ordrenhañs Villers-Cotterets a lakaas ar galleg da vezañ yezh ofisiel an Egazon. Goude 450 bloavezh n'rikt ket deuet c'hoazh da vougañ an holl yezhoù implijet e-barzh, daoust d'o c'hoant da gempenn ur vroad univ, unouenn, urvan. Da skouer : nan, c'het eo bet reiñ ur jubennour d'ur brezhoneger dizek Pierre Le Cam, d'ar 4 a viz Here 1989. Dizonet eo ar Franzieren...

Ar gwellañ tra da lenn eo levr Loiz Ar Beg hag a ro skolejenn war zarvoudoù an Dispac'h tarzhet e 1789 e Pariz. Divouchet eo bet an Istor. Spi a vo e teuo klaskerien nevez er-maez evel Loiz Ar Beg evit sklaeratañ ar pobloù. N'ouzont ket c'hoazh ez int milionoù e Bro-Frañs a c'helle sevel o fenn evel pobladou an URSS.

#### An Douaroniezh (ar Jeografiezh)

Den ebet a gred ez eus 8 poblad d'an nebeutañ e-barzh an Egazon. E neblec'h eo bet skrivet. Bevañ a reomp bremañ e « rejonoù » ne fell ket din envel rannvroù, ken farsus int e-keñver an anvioù roet da bep hini : Midi-Pyrénées, Centre, Rhône-Alpes hag all evel an departamantoù 200 bloaz 'zo evel « Côtes-du-Nord, Vendée... ». Ensaverien Bro-Nañoned a oar priz an tachennadour didamm betek sevel un Istor, ur Sevenadur kement. Ijinet en deus Olier Guichard sevel kement goulenn enverenezh ar « Pshiduloir ». Ober a ra goap ouzh ar bobl dispiznet gantañ, skouret gant mevelien bepred daoulinet dirazañ. Zoken ar « socialisted ».

(Da ganderc'hel)  
Aldrig A NAONED

# POBL VREIZH

## Berr-ha-Berr

### Naoned : 400 den

Deut oa 400 den da vanifestin d'ar sadorn 19 a viz du evit stagat Bro-Naoned da rannvro velestradurel Breizh. Pal all ar vanifestadeg a oa stourm evit kelennered ar Brezhoneg hag e Brezhoneg e Bro-Naoned.

### Korsed er c'hapes ha netra ken

Setu ar pezh a zo bet gounezet gant sindikad kelennered korsika. Un engav a oa bet gant ar maodierm Jospin e Pariz.

### Berné

Ar c'homiser-enklasker a zo a pouez rein e ali. N'eman ket a-du evit ma vefe graet maengleuz urmion Berné gant ar stad e chomo ar gwid da gemer an diviz a-benn ar fin.

### Aloubidigezh

Pont-bezennoù o deus distrujet daou melli savadur - enno 135 Rannidi - bet savet nevez e o korsika evit degemer touristourz an deus anzavet an taol. E Bro-dreger ez eus bet livadegoù ouz meur a di-noter pe gwerzher-tiez gant luganour. « BZH not for sale », « BZH pas à vendre », « Tan - Tan - Tan » « Ar Sazoan er miaz », « Abaoe meur a viz e vez gweliet Sazoan o tont da bre... »

### Meudeg lezet da vont

Jean-Yves Meudeg a zo bet lezet da vont dilun noz. Harzhet oa bet nebeil eus Brest d'an 6 a viz even. Gilbert Kabon a chomo en taol. nac'h a ra komz gallez ouz ar barker-enklask. N'eus ket brasañ torfed, eme ar « justiz ».

### Goulennoù dre skrid

Goulennoù dre skrid a oa bet savet ouz maodierm ar justiz hag ouz maodierm an diabarzh gant an aotrou Georges Hache. Kannad Komunour hag iskardiad kamb ar deputed. Goulenmet en doa reasourdu a-zivout an enklask diwar d'arrou ar bouled en orient d'ar 6 a viz eost. Goulenmet en-doa ouzpenne ne vefe ket douaret an enklask.

### S.A.B. a gemenn

Livet ez eus bet, nevez zo, luganour ouz neuz-noter ha tiez-gwerzherien savadurioù e Bro-Dreger evit klemm peogwir e vez prenet tiez a-Vro-Dreger gant Sazoan.

Hervez Ouest-France, lun 6 a viz du, en defe stourm ar brezhoneg kaset an traou en-dro.

Betek hen ne oa ket ret kaout un aotrou evit mont da brenan livad. Du. Stourm ar brezhoneg, Emsav Broadel ar brezhoneg, gant e bal a zo dilenn ha kas ar brezhoneg war-raok, zo deut a benn da c'houmt traou. Da gentan en aodou-anhanteroz e lech e vez kavet panelloù



## NAONED

### Prezegenn dirak ar rektori

Teurvezit ma kroget gant ma zammig buhez : mard on bet dilennet gant ma c'heniled eus Unvaniezh ar Gellennered Brezhoneg evit prezegenn hiziv, ez eo abalamour din bezan mab eus ar vro-man, Bro-Naoned pe Liger Atlantel mar Kavit gwelloc'h, peogwir on bet desavet - e brezhoneg hag e galleg - e Ledenez Gwenrann. Gant Roland Mogn, eus Naoned, e oamp bet e-touez ar c'hentan Kelennered da gaozout ur CHAPES brezhoneg : penaos diskouez splannoc'h ez eo ar vro-man hag an dud o chom enni breizhat penn Kil ha troad ! Ma zad din a zo just-awalc'h unan eus ar re nemeto a vez aotret c'hoazh da gelenn brezhoneg en a skolañ (...).

(Penn kentan prezegenn Stefan Moal e Naoned)

### Per Bourdellez (1907-1989)

Douaret eo bet e Gwariad d'ar merc'her 26 a viz Gouhere, Per Bourdellez, beleg, d'an oad a 81 bloaz. Un nebeut keneiled, diskibled, hag emsavier en oa deut d'eo obidoù.

Bet e oa bet er bloavezhioù 60 anavezet-re en Emsav evit al lañs en devoa roet d'ar studiour war ekonomiezh ha kevredigezh Breizh.

Desket en devoa da veur a hini an hent reizh evit stourm a-du gant pobl Vreizh, o trefn kem ouz ar gopitalouriezh diene da dizenel.

Kelenner ha skrivagner, en deus stummet kalz a yaouankizoù. Oberoù-meur a chomo war e lech : trodigezhioù, pennoù, noter-ennou, yezh, studiadennoù, a bep seurt.

Unan eus diwezhañ beleien rummad Gwalarn a zo aet da Anaon. Salv ma savo c'hoazh e Breizh beleien a seurt-se evit brasañ mad ar Vrezhoneg.

Yann TALBOT

## C'était le 18 novembre à Nantes

Les voitures, phares et cignotants allumés se suivaient sur près de 2 km, parfois sur deux, voire trois files. Affiches, gwezn, ha du, pancartes pour l'enseignement du breton ou la réunification, débordaient de partout...

Ce sera sans doute encore mieux la prochaine fois, avec une préparation de plus longue haleine, mais quelle griffe pour ceux qui croyaient la Bretagne endormie à Nantes. C'est leur réveil qui a été rude. Seule la mairie de Nantes a reçu une délégation. Mais le président du Conseil général et le recteur ont proposé un rendez-vous.

### Saint-Nazaire

Imposante manifestation de 8 000 personnes à Saint-Nazaire, pour exiger l'ouverture des négociations dans le conflit des Chantiers de l'Atlantique. Dans son communiqué de soutien, l'UDB dénonce la « gestion de croque-mort » d'Alstom et de son chantage à l'acte public, alors que l'évolution européenne actuelle commande de miser sur le développement des activités maritimes.

### Forum CFDT-patronat à Quimper A quand la fusion CFDT-CNPF ? An Teodeg

### Cantonale à Saint-Brieuc de l'UDB

Une élection cantonale s'est déroulée le 26 novembre dans le canton de Saint-Brieuc nord, à la suite de la démission de Claude Saunier (loi sur les cumuls de mandats électifs).

L'UDB a été représentée dans ce scrutin par Patrice Gouffon. Âgé de 29 ans, demandeur d'emploi en formation, le candidat autonome a mis l'accent sur le refus de la société à deux vitesses. Sa campagne porte également sur des dossiers brichins sensibles : la qualité de l'eau, la décharge de la grève des Couraës, l'équilibre des types de commerces. Petit score pour l'UDB.

### La bataille du rail a commencé

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro de novembre (page 2), la bataille du rail et des gares dites secondaires a commencé. Lamballe, Quimper, Plouaret et bien d'autres gares sont le théâtre de manifestations, parfois importantes (plus de 1 000 participants, en semaine) pour arrêter le smil TGV ou, sur la côte sud de la Bretagne, le train qui rejoint à Rennes le faux TGV.

L'enjeu : les liaisons internes, les voies ferrées dites secondaires, les liaisons courantes Paris-Bretagne. Beaucoup de trains arrêtés étaient presque vides, parce qu'une bonne partie des usagers sont dans les gares délaissées par les nouveaux trains. L'action doit continuer, la plus unitaire et la plus large possible. L'enjeu : une Bretagne ou l'économie active ne soit pas concentrée dans la listère Est, une Bretagne où le développement soit équilibré sur l'ensemble du territoire.

## Tro Breiz(h)

### Musée de Morlaix

Dans le cadre du Carrefour des Régions d'Europe, le musée des Jacobins présente une exposition de gravures et de dessins d'Albert Dürer, provenant de musées français et allemands.

A cette occasion, on pourra voir une centaine de pièces : dessins, gravures sur bois et gravures sur cuivre, en particulier celles de la Passion et de la Petite Passion.

Exposition du 25 novembre 1989 au 13 janvier 1990. Ouvert tous les jours, sauf mardi, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h, jusqu'à 18 h le dimanche.

Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29210 Morlaix, tél. 98.85.88.88.

### Diwan

« Un acquis bilingue, français et breton, permet aux enfants d'aller beaucoup plus vite dans l'acquisition d'une autre langue ».

C'est l'un des constats faits devant le 12<sup>e</sup> congrès de Diwan qui s'est tenu à Trégonoù les 11 et 12 novembre, et qui a consacré une part importante de ses travaux aux questions pédagogiques. Diwan compte aujourd'hui 592 élèves, 21 écoles maternelles, 16 écoles primaires, un collège et 69 salariés.

Un nouveau directeur, Ronan Trémel, remplace Yvon Raoul, au siège de Trégonoù.

## L'AFFAIRE PRIGENT (suite)

Le PB et l'UDB ont été parmi les tous premiers à apporter leur appui au capitaine Prigent. Vous souvenez-vous ? C'est ce Braton de la marine marchande qui, après l'explosion du pétrolier « Bateigeuse », en 1979, près des Côtes d'Irlande (55 victimes parmi l'équipage), dénonce l'insécurité régnant à bord des navires et pose des questions sur l'origine de l'accident. Réponse, en 1981 : il est licencié par l'armateur, Total-CFN, pour « faute grave ». Poursuivi par R. Prigent, syndicaliste CFDT élu au comité d'entreprise, Total donne 300 000 F d'indemnité en 1984. En 1989, la cour d'appel de Rouen condamne Total à 350 000 F de dommages et intérêts. Total refuse de payer et saisit la Cour de cassation. Dure époque de 10 ans pour le capitaine Prigent, sa famille (son épouse travaille à mi-temps) et ceux qui le soutiennent. Ça, c'est la 1<sup>ère</sup> affaire Prigent, exemplaire. De quoi briser un homme, sûrement. Pas de quoi alarmer les médias parisiens, qu'un combat pour la sécurité en mer n'allèche guère.

Parallèlement à cette affaire professionnelle et syndicale, s'en développe une autre. Alors qu'il était en activité, R. Prigent fait construire une maison importante. Il conteste le travail des artisans et refuse de les régler, malgré l'expertise en leur faveur. Lorsque les 300 000 F de Total arrivent, les avocats de Prigent répartissent la somme entre les artisans d'une part, son organisme de crédit, le CDE, d'autre part. R. Prigent n'est pas d'accord et poursuit ses avocats. Le CDE décide de mettre la maison de R. Prigent en vente. Sa fille se propose de racheter la maison pour la rendre

à son père. Comme personne, localement ne fera monter l'enchère, ce sera chose facile. R. Prigent refuse le procédé. La vente a donc lieu, un acquéreur extérieur à la Bretagne achète la maison pour 100 000 F, moins du 1/10<sup>e</sup> de la valeur normale de la maison. Beaucoup auraient prêtés à R. Prigent l'argent nécessaire. Il ne l'a pas voulu.

Cette fois, sa maison est vendue. R. Prigent craque, fait des menaces de représailles physiques. « Un luxio bis » dit-il. Inquiet, R. Prigent a déjà tiré sur la voiture d'un huissier, en 1984. Le maire de Trédarzec contacte la gendarmerie, le député, la préfecture, sans succès. Pour éviter des risques pour la population, il décide le « placement d'office » en hôpital psychiatrique de R. Prigent, mandat valable 48 h. Ensuite, la question devient l'affaire des autorités, du préfet en particulier.

Les élus locaux, le maire en particulier, ont la responsabilité de la sécurité sur leur commune. Il est anormal que les autorités qui disposent de la force publique n'assument pas leurs responsabilités, pour ne pas courir le risque de l'impopularité ou de l'erreur éventuelle.

Robert Prigent est de retour chez lui. Il continue l'action contre « Total ». A ce niveau-là, il a notre soutien. Il a eu aussi le soutien des élus et de la population locale. Puisse-t-il, malgré ses problèmes, ne pas oublier...

N.B. :

Le maire de Trédarzec est aussi intervenu auprès de l'acquéreur de la maison de R. Prigent pour tenter de le dissuader.



# SELAOUI



## Spécial Noël

Pour ce numéro de décembre, Selaoui vous propose une sélection d'enregistrements susceptible de vous guider dans le choix, toujours difficile, de vos cadeaux de Noël. Votre rubrique préférée vous a déjà présenté nombre d'entre eux et c'est souvent faute de place que certains, qui valent pourtant le détour, n'ont pu être commentés dans ces colonnes. Sur d'autres, enfin, nous reviendrons dès l'année prochaine.

En 1988-1989, la musique bretonne s'est montée particulièrement en forme. « L'Odyssée celtique » d'Orvez, les « Danses de Bretagne » de Baron-Anneux (Rikou Sotner), les « Chants à répondre de Haute Bretagne » de Bourdin-Marchand-Dautel (le Chasse-Marte), « Prad Doum » de Mona Bodennec (Breizh diffusion), « Shamaan » d'E.V., « Ech'honder » de Barzaz (Escalbur), la compil de l'anthologie des « Chants de marins traditionnels » du Chasse-Marte, « Kanevedenn » de Rêves de Gosse (An Here), le « Barzaz Breiz » d'André ar Goulh

(Escalbur) et celui d'Armen-Dastum, les « Chants de Basse Bretagne » d'Arnaud Misonneuve (Ocora), « War an Dachenn n° 4 » du Bagad Kemper (Keltia Musique), « Septembre Bleu » de Dan ar Braz (Justin Distribution) constituent quelques-uns des temps forts de cette production riche... Mentions spéciales pour le dernier Servat « Mad in Sérénté », pour la cassette auto-produite de Per Taliec « Internal Voice » et, bien sûr, pour le disque-événement de Dan, « Just around the window » (Escalbur). N'oubliez pas les nombreuses rééditions en disque-laser, en particulier pour plusieurs des enregistrements d'Alan Stivell. N'oubliez pas non plus la « Première Bordée » de Soldat Louis.

Rayon Irlandais, c'est également copieux « Out of the Air » de Davy Spillane Band (Tara), l'album top-cinquantain d'Enya, « Water Mark » (Wea), « A Chieftains Celebration » paru chez RCA, le dernier-né des Pogues « Peace and Love », le volume II du groupe Patrick Street... Avec ça vous avez déjà un plat de résistance solide.

Enfin, au rayon « Musique du Monde », pour reprendre l'expression ciblée des médias lusitaniens (en anglais, forcément) je vous livre pâle-mêle le dernier Lluís Llach « Geografia », « Palestine, Music of the Intifada » (Virgin Import), le superbe « Mystère des voix bulgares » (Philips), « Macrifi Jihu » de Fayrouz (Emi), « Ouareb » de Najma Akhtar (Blue Moon), l'intéressant « Crossroads » de Tracy Chapman, l'ultime production de Fela Kuti « Beasts of no nation », « Les couleurs de la vie » de Dahir, le Kable, « The Lion » du Sénégalais Youssou N'Dour (Virgin), « Yalli » de l'explosive Tunisienne Amina (Philips) avec, pour terminer, le premier compact d'Armen Beat Box distribué par Keltia Musique. Là aussi : l'embaras du choix !

Laissez-moi enfin vous signaler la sortie d'un « guide de la musique bretonne » de 208 pages (et 80 francs) paru chez Dastum (BP 2518, 35025 Rennes Cedex) et sur lequel nous reviendrons également.

P.M.

## Succès du 1<sup>er</sup> Salon-Forum de la musique Bretagne, du 10 au 12 novembre à Kervignac et à Lanester

C'est peu de dire que les professionnels étaient nombreux, les visiteurs intéressés et les organisateurs ravis : dans l'ensemble, que ce soit au niveau de l'organisation, de la qualité des expositions ou des concerts, tout avait été prévu avec sérieux et réalisé avec succès.

Vendredi soir, d'abord, à Kervignac : avant le vin d'honneur et le (copieux et sympathique) buffet, il y a eu une fort intéressante conférence (qui a fait salle comble) sur le sujet : la musique dans l'économie en Bretagne (le sujet étant progressivement élargi à la culture régionale en général). Parmi les orateurs : J.P. Pichard (le responsable du Festival inter-celtique de Lorient), Yvonnick Gicquel (écivain, président de la Coop Breizh), Alain Bienvenu (responsable des émissions en langue bretonne à FR3), etc.

Tous les grands problèmes économiques liés à la culture bretonne furent abordés. Voici quelques-uns des apports essentiels :

— L'identité culturelle de la Bretagne est déjà un atout très important qu'il nous faut exploiter et enrichir.

— L'apport de la culture à l'économie bretonne a été chiffré à près de 100 millions de francs.

— Rien que le Festival Interceltique rapporte à la région lorientaise 50 millions de francs, depuis la création jusqu'à l'hôtelierie, en passant par le spectacle, l'artisanat, l'imprimerie, le tourisme, etc.

— Les seules écoles Diwan (19 écoles) représentent un chiffre d'affaires d'environ 10 millions de francs.



— Le tourisme, de plus en plus culturel, représente 20 % du PIB d'un département comme le Morbihan.

Arrêtons là les chiffres. Ils sont hautement évocateurs. Chacun sait que les créations et les manifestations culturelles drainent de l'argent et sont créatrices d'emplois. Pour faire un livre, pour faire un disque, pour faire un spectacle, une expo, etc., il faut faire travailler les secteurs les plus divers de l'économie, ainsi que le monde associatif, lui-même gérant des budgets culturels importants. Ainsi, on peut estimer que des milliers de familles peuvent demeurer en Bretagne grâce à l'activité économique impulsée par la culture en général, par la production musicale et par les spectacles en particulier, puisque c'était tout de même bien là le thème essentiel de ces journées.

Tout n'est pas rose cependant : de tels

chiffres sont des additions ; ils ne veulent pas nécessairement dire cohésion, malgré les efforts qui sont réalisés à bien des niveaux. Il faut, et il faudra encore faire beaucoup d'efforts pour sortir nombre de nos musiciens d'un isolement qui leur est préjudiciable et qui en attire encore trop vers la capitale ou les grandes cités du sud. C'est là une perte sèche à la fois pour notre économie, et pour notre création. Améliorer notre image culturelle, mieux maîtriser la communication, savoir médiatiser nos créations individuelles comme nos œuvres collectives, voilà qui compte, tout en contribuant à dynamiser l'image de la région, nous permettre d'importants progrès. La solution ne passe pas seulement par une meilleure approche de nos problèmes et de notre rôle par les pouvoirs publics ; mais aussi par une meilleure prise en compte de ces problèmes par les Bretons eux-mêmes, et la compréhension des profondes mutations de notre société : de rurale, la Bretagne est devenue urbaine. Les artistes et la création aussi ; sans négliger le passé, il ne faut absolument pas passer à côté du présent sous peine de rater le train de l'avenir : un habitant sur deux habite à Nantes, Rennes, Brest, Quimper, Vannes, Lorient ou Saint-Nazaire. La culture n'y est pas la même que dans les cantons ruraux : ni meilleure, ni moins bonne, elle est autre, multiple. A nous, créateurs, artisans, responsables, militants, de faire l'effort d'adaptation, effort d'autant plus réalisable que les racines sont solides et belles.

Bref : la Bretagne a une grande chance de devenir une terre de culture reconnue à l'échelon international. A nous de saisir cette opportunité.

Etienne GASCHÉ

## BRUXELLES INFOS

### Langues et cultures en danger ou Eurodisneyland : le sens des priorités...

Depuis deux ans, la ligne budgétaire de la CEE, consacrée aux « langues et cultures minoritaires » de la Communauté stagne à 1 million d'écus (7 millions de francs). Selon les estimations les plus faibles fondées sur les locuteurs habituels, ces fonds communautaires s'adresseraient à plus de 14 millions de citoyens de la Communauté, soit une dépense de 50 centimes par citoyen concerné. Les programmes généraux de la Communauté en matière linguistique et culturelle (exemples : LINGUA pour l'enseignement des langues étrangères, MEDIA pour l'audiovisuel, etc...) ne prenant qu'insuffisamment en compte ou pas du tout la problématique de ces langues et cultures en danger, Max Siméoni, au nom du groupe Arc-en-Ciel au Parlement européen, a amendé cette ligne budgétaire dans le projet de budget 1990 pour qu'elle soit portée dans un premier temps à trois millions d'écus. Ce qui est très raisonnable au regard des managements du passé et des besoins immédiats (exemple : le programme MERCATOR qui prévoit la création d'une banque de données informatiques reliant les différentes langues et cultures concernées).

Dans un autre registre — mais il paraît que c'est de la culture, la Banque Européenne d'Investissement a consenti, le 5 octobre dernier, un prêt de 176 millions d'écus (1,25 milliard de francs !) à la société Eurodisneyland pour la construction d'un parc de loisirs à Marne-la-Vallée, dans la région parisienne. Car c'est bien connu : les capitalistes américains manquent d'argent et la région parisienne souffre de désertification...

Après ça, Tonton viendra nous parler encore de la nécessité de défendre l'identité européenne !

## Europe

### Leçons des législatives en Espagne

Les élections aux Cortés qui ont eu lieu dans les provinces espagnoles le 29 octobre dernier ont été marquées à la fois par un progrès de la Gauche unie autour des communistes, par le progrès des partis nationalistes, autonomistes et régionalistes, et d'autre part par le recul des socialistes au profit de la Gauche unie : deux tendances à nos avis positives.

#### Les progrès de la Gauche unie

La Gauche unie, structurée autour du Parti communiste espagnol, a connu un important progrès avec 9,05 % des suffrages (contre 4,87 % en 1986) et 13 sièges (au lieu de 7) après l'attribution d'un siège supplémentaire qui était en litige avec le PSOE.

Ce succès de la Gauche unie est un désaveu de la politique économique d'« extrême-moderation » (1) menée par les socialistes espagnols et condamnée par l'Union générale des travailleurs, centrale syndicale pourtant proche du PSOE.

Mais c'est aussi le fruit de l'unité du PCE retrouvée sous la direction de Julio Anguita, ancien maire de Cordoue qui, depuis son arrivée à la tête du PCE en février 1988, a su réaliser le retour des « renouateurs » exclus par Carrillo et des militants sensibles à la « perestroïka » soviétique. Cependant, contrairement aux communistes catalans du PSUC, Anguita refuse l'alliance avec les socialistes, considérés comme les plus conservateurs d'Europe. Les communistes espagnols ne vont pas aussi loin que les communistes italiens, avec lesquels ils siègent au Parlement européen.

#### Meilleure représentation des peuples d'Espagne

Les partis représentant les peuples d'Espagne obtiennent 37 sièges sur 351 (avec un gain de 4 sièges) avec près de 11 % des suffrages (10,3 % en 1986). Les Catalans de Convergència i Unió, parti du centre, conservent leurs 13 sièges.

Les partis basques conservent globalement leurs 13 sièges, mais avec une recomposition des forces : le Parti nationaliste basque (PNV) obtient 5 sièges (en perdant 1), Herri Batasuna en obtient 4 (en en perdant 1 en Navarre), Euzkadi Eskerra conserve ses 2 sièges, quant à Euzko Alkartasuna, issu d'une scission du PNV et qui n'était pas présent aux élections de 1986, obtient 2 sièges. Le Parti andalou obtient pour la première fois 2 sièges, ainsi que l'Union Valencienne. Le Parti aragonais régionaliste et le Groupement indépendantiste des Canaries obtiennent chacun 1 siège.

Dans le même temps, le Parti socialiste ouvrier espagnol connaît un recul sensible. Il n'obtient que 39,5 % des suffrages (après 49,4 % en 1982 et 44,3 % en 1986) et avec 175 sièges (contre 184 en 1986) n'a plus la majorité absolue aux Cortés.

#### La situation en Euskadi

Dans les quatre provinces d'Euskadi, les partis « abertzale » obtiennent en 1986, 47,78 % des suffrages, ils en obtiennent en octobre 1989, 51,97 %. Dans le même temps, le PSOE passe de 28,2 % à 23,2 % des suffrages. Comme en 1986, les partis basques conservent la moitié des sièges de députés (13 sur 26). La répartition des suffrages et des sièges est la suivante :

	1986	1989		
PNV	22,79 %	6 s.	18,51 %	5 s.
EA	—	—	9,98 %	2 s.
HB	17,08 %	5 s.	15,81 %	4 s.
EE	7,88 %	2 s.	7,67 %	2 s.

En 1986, les partis basques obtenaient 8 sièges sur 16 au Sénat (7 pour le PNV, 1 pour HB) ; en 1989, ils en obtiennent 7 (4 pour le PNV, 3 pour HB). Dans l'ensemble le PNV, affaibli par la scission d'Euzko Alkartasuna, conserve une place importante en 1989.

Dans la province d'Alava, le PNV est la deuxième force politique (HB, la 4<sup>e</sup>, EE, la 5<sup>e</sup>, EA, la 6<sup>e</sup>) ; dans la province de Biscaye, le PNV conserve la 1<sup>re</sup> rang (HB occupe le 3<sup>e</sup>, EE, la 4<sup>e</sup>, et EA, la 5<sup>e</sup>) ; dans celle de Guipuzcoa, c'est HB la 1<sup>re</sup> force politique (EA est la 3<sup>e</sup>, le PNV, la 4<sup>e</sup>, et EE, la 5<sup>e</sup>) ; enfin dans celle de Navarre c'est HB qui est la première force politique basque, la 2<sup>e</sup> de Navarre (EA est la 5<sup>e</sup>, EE, la 7<sup>e</sup> et le PNV, la 8<sup>e</sup>). Dans les différentes provinces les élections législatives sont souvent moins favorables aux partis basques (sauf pour le PNV) que les élections européennes de juin dernier.



Les partis abertzale ont aussi fait les frais de leur émiettement et de leurs divisions qui permettent par exemple au PSOE d'arriver en tête dans la ville de Donostia (Saint Sébastien). En Navarre, la perte (à 90 voix) d'un siège par HB provoque la « joie », publiquement exprimée, d'EE, sous les yeux de la droite navarraise triomphante, héritière des nationalistes de la guerre civile et du franquisme. Si la coalition pour les Sanatoriales avait été effective entre le PNV, EE et EA, ces partis abertzale réunis auraient obtenu 9 sièges au lieu des 4 obtenus par le PNV.

(Suite page 13)

## Justice pour Madeleine Lagadec, Justice pour le Salvador

Dix ans après que le Nicaragua se soit libéré de l'odieuse dictature de Somoza, la lutte continue au Salvador où, comme au Guatemala, des hommes, des femmes et des enfants continuent à mourir sous les balles de l'armée et des groupes para-militaires.

### L'assassinat de Madeleine Lagadec

Madeleine Lagadec, infirmière originaire de la région de Brest, a passé près de cinq ans en Amérique Centrale aux côtés de ceux qui luttent pour leur liberté et leur dignité. Après avoir passé un an au Nicaragua, elle part en décembre 1985 au Salvador, où elle travaille comme infirmière dans les zones contrôlées par le Front Farabundo Martí de Libération Nationale (FMLN), la guérilla salvadorienne.

Le 15 avril dernier, des unités de l'armée salvadorienne prennent d'assaut l'hôpital où travaille Madeleine Lagadec, à San Vicente. Au cours de l'attaque cinq personnes trouvent la mort : trois Salvadoriens, un médecin argentin et Madeleine Lagadec. L'armée salvadorienne va affirmer que ces cinq personnes ont trouvé la mort au cours de l'attaque même. En

fait le responsable de l'hôpital attaqué, un médecin belge, adresse le 25 avril à l'ambassadeur de France, lors de la remise du corps de Madeleine Lagadec par le FMLN, une lettre par laquelle il dément la version de l'armée salvadorienne : les cinq personnes (dont l'une grièvement blessée) ont été capturées vivantes par l'armée, torturées et assassinées.

Faire la vérité sur cet assassinat. L'autopsie pratiquée à Brest, à la demande de la famille après le rapatriement du corps, est venue confirmer le témoignage du médecin belge. Madeleine Lagadec a probablement été tuée par un groupe de soldats armés de M 16, alors qu'elle était allongée et n'était vêtue que de son tee-shirt ; les blessures du thorax, de l'épaule et de la main gauche (amputée) évoquent des tortures.

La famille et le Collectif Madeleine Lagadec ont eu une entrevue avec un conseiller technique de Michel Rocard. Celui-ci a précisé qu'il avait été demandé à l'ambassade de France au Salvador de faire une enquête (dont on n'a aucun résultat jusqu'à présent) ; il a proposé d'entamer une procédure judiciaire dans laquelle la famille Lagadec se constituerait partie civile (en juillet la famille a porté plainte contre X pour tortures, assassinat et acte de barbarie, une commission rogatoire internationale a été envoyée au Salvador et il a été demandé à la justice salvadorienne de permettre la venue d'un officier de police judiciaire français ; jusqu'à présent la justice salvadorienne n'a pas répondu). Une question écrite au Premier ministre a été posée par un député du Finistère, M. Goumelson, à propos de cet assassinat : aucune réponse à la fin d'octobre. Le gouvernement a cependant financé une partie des frais de rapatriement du corps de Madeleine Lagadec. Cependant, le collectif continue ses démarches pour essayer de retrouver des témoins de l'attaque du 15 avril, qui a été dénoncée, ainsi que l'aggravation de la répression, par une résolution du Parlement européen du 25 mai, après que le médecin belge se soit adressé à lui ! La commission des Droits de l'Homme au Salvador a proposé son aide pour l'organisation d'une enquête.

Il est important que toute la vérité soit faite sur les circonstances de l'assassinat de Madeleine Lagadec,



pour elle-même et pour que son sacrifice n'ait pas été vain, et aussi pour le peuple salvadorien. L'envoi d'une commission d'enquête venue de France ou d'Europe est nécessaire pour faire la vérité, mais sa présence peut aussi éviter que d'autres assassinats et exécutions sommaires n'interviennent après les combats entre le FMLN et l'armée salvadorienne.

### Le Salvador, un pays martyr

Petit pays d'Amérique Centrale, de plus de 21.000 km<sup>2</sup> (environ 3 fois le Finistère), peuplé d'environ cinq millions d'habitants (mais il y a un million de réfugiés), le Salvador a une histoire jalonnée de répressions sanglantes. En janvier 1932, lors d'une révolte des paysans marchant sur la capitale, la répression fait 30.000 morts (plus de 2 % de la population) ; les dirigeants communistes, dont Farabundo Martí, sont exécutés. Depuis l'armée ne va plus quitter le pouvoir.

Après 1945 le Salvador connaît une assez importante croissance économique, grâce aux cultures d'exportation (cane à sucre, coton), mais les fruits de la croissance ne profitent pas à la majeure partie de la population rurale de plus en plus marginalisée : en 1970, 30 % des paysans n'ont pas de terre. Le développement des revendications sociales et agraires entraînent une répression croissante par l'armée sous couvert de l'idéologie de la « sécurité nationale » avec l'approbation des Etats-Unis.

L'action de répression de l'armée est renforcée par l'existence de groupes para-militaires et autres esca-

drons de la mort dont les noms changent mais qui continuent leurs assassinats : ORDEN, Union Guerrera Blanca, etc. Dans le même temps les gouvernements font voter des lois de « défense de l'ordre public ». Les élections présidentielles de 1972 et 1977 sont truquées et ceux qui protestent sont massacrés par l'armée. A la fin des années soixante-dix devant le développement des organisations populaires la répression se déchaîne et les massacres s'amplifient.

De véritables massacres ont lieu au long des années 1980. En mars 1980 Mgr Romero est assassiné ; au cours de son enterrement, les forces de répression ouvrent le feu, il y a 35 morts. Le 14 mai plus de 600 paysans, hommes, femmes et enfants sont massacrés à la frontière du Honduras. La réforme agraire, en principe mise en place, sert de prétexte à la répression. Il y aura en 1980, 13.000 assassinats et presque autant en 1981. Des centaines de dirigeants d'organisations religieuses, syndicales et politiques sont tués (près de 2.500 personnes assassinées en 1980 par les « escadrons de la mort »). Après l'arrivée au pouvoir de Reagan en 1983, le gouvernement américain doit s'abandonner son aide militaire à un semblant de démocratie des élections législatives sont organisées en 1982 ; les élections présidentielles de 1984 voient le triomphe de N. Duarte, démocrate-chrétien, soutenu par les USA, qui tente d'isoler le FMLN (créé en 1980) pendant que l'armée intensifie les opérations militaires ou de séduction. Le nombre de victimes de la répression diminue, mais reste important (5.670 morts civils en 1983). L'action des escadrons de la mort reste importante, s'accroît en 1987 et de nouveaux groupes para-militaires sont formés après les élections présidentielles de 1989<sup>(1)</sup>. Le président N. Duarte lui-même est traité de « complice du FMLN » et de « conspirateur » !

Depuis neuf ans la répression a fait environ 70.000 morts, il y a plus de 7.000 disparus. Le gouvernement salvadorien ne se maintient que grâce au soutien des Etats-Unis à raison de 2 milliards de dollars par jour.

### Une situation ignorée

En septembre dernier ont été entamés à Mexico, puis poursuivis au Costa-Rica en octobre, des pourparlers entre les dirigeants de la guérilla et des représentants du gouvernement en vue d'une solution politique. Ils ont été suspendus au début de novembre par le FMLN après des attentats qui ont coûté la vie à une dizaine de dirigeants de la principale fédération syndicale salvadorienne et de responsables d'une organisation de défense des Droits de l'Homme.

Le FMLN vient de lancer une offensive générale, la plus importante depuis dix ans « pour faire comprendre au gouvernement fasciste de Cristiani que nous sommes beaucoup plus forts qu'il ne le croit, et pour convaincre la communauté internationale d'exercer des pressions sur lui afin de l'obliger à négocier »<sup>(2)</sup>. Le gouvernement n'a pas hésité à faire bombarder les quartiers populaires de la capitale et a proclamé le 12 l'état de siège, qui risque d'entraîner le déclenchement des exécutions extra-judiciaires et de la répression, marquée déjà par l'assassinat de six jésuites par un groupe para-militaire, par l'arrestation d'un coopérant français relâché en état de choc, par des menaces contre les membres du clergé catholiques.

Devant une telle situation, que voyons-nous autour de nous en France ? Les médias parlent de façon neutre et officielle du président Cristiani, mais sans rappeler, la plupart du temps, que celui-ci appartient à l'ARENA, parti d'extrême-droite, celui de d'Aubusson, responsable direct de l'assassinat de Mgr Romero qui avait publiquement déclaré qu'un soldat n'est pas obligé d'obéir à un ordre de tuer.

Les pays de la CEE adoptent à propos de l'Amérique Centrale, une position critique à l'égard du... Nicaragua ; sans doute un geste d'indépendance à l'égard des USA.

Notre ministre des affaires étrangères, M. Dumas, a récemment protesté auprès du gouvernement tchécoslovaque après la répression brutale de manifestations ; nous approuvons tout à fait cette intervention. Mais que dit M. Dumas à propos du Salvador ou du Guatemala ?

Il en va de même pour la presse régionale. Ainsi dans « Ouest-France » du 18 et 19 novembre lit-on les lignes suivantes : « L'évolution en cours dans bon nombre de pays communistes rend sans doute plus étonnante encore... l'offensive de la guérilla marxiste en Amérique Centrale. Au moment où les peuples de plusieurs Etats européens secouent les chaînes des dictatures qui leur avaient été imposées par les Soviétiques... la tentative du FMLN pour s'opposer au processus électoral et instaurer au Salvador un de ces régimes que le monde entier rejette, a quelque chose d'étrange... » Quelle vision manichéenne des choses ! c'est aller bien vite aussi que de qualifier en bloc la guérilla de marxiste, et d'accuser le FMLN de vouloir établir un régime dictatorial ; c'est se faire beaucoup d'illusions, c'est surtout taper sur le mouvement de libération, en se montrant beaucoup moins critique pour le régime au pouvoir.

Le FMLN ne rejette pas une solution politique, mais quelle valeur peut avoir une telle solution ou un plan de paix en Amérique Centrale, si les exactions continuent, si les injustices se maintiennent, si aucune instance internationale ne contrôle la régularité des élections (cela a bien été fait en Namibie). Quant l'on voit ce qu'a été le rétablissement de la démocratie au Brésil, en Argentine, ou aux Philippines, il n'y a pas de quoi paivoiser.

Devant un tel machinisme qui ménage les intérêts des USA en Amérique Cen-



trale, il est indispensable de manifester au peuple du Salvador une solidarité internationale accrue.

J.Y.  
(1) Il y a eu 152 assassinats par les escadrons de la mort entre le 15 mars dernier, jour des élections et le 5 avril.  
(2) « Le Monde » du 14-11-1989.

### Que pouvez-vous faire ?

Adresser, sur une carte postale affranchie à 3,40 F, à : Señor Cristiani, Président de la República, Casa de la Presidencia, San Salvador, République du Salvador

le texte suivant : « Madeleine Lagadec, infirmière française qui travaillait dans un hôpital au Salvador dans les zones sous contrôle de la guérilla du FMLN, a été tuée le 15 avril 1989. Avec elle ont été tués Gustavo Ignacio Isla Cazares, médecin argentin, Maria Cristina Hernandez, brigadiste de santé, Carlos Gomez et Clelia Concepcion Diaz Salazar, militants du FMLN.

L'armée salvadorienne a bombardé l'hôpital. Les troupes aéroportées ont capturé ces cinq personnes, les ont torturées puis exécutées. Je condamne cette violation des droits de l'homme et des conventions internationales concernant les hôpitaux soignant des blessés de guerre et je proteste contre la répression qui s'est accrue ces derniers mois au Salvador.

Nom :  
Prénom :  
Profession :  
Ville :  
Signature :

Prendre contact avec le Collectif Madeleine Lagadec, 67 rue du Cdt Chaille, 29215 Guipavas ou 58 rue des Hirondelles, 29000 Quimper, pour tout soutien financier, pour obtenir des cartes postales avec le texte ci-dessus et la photo de Madeleine Lagadec (2 F l'exemplaire).

(Suite de la page 17)

### Une nouvelle attitude d'HB

Contrairement aux législatures précédentes, HB a décidé que ses députés siègeront au Cortés. Il s'agit là de la part de Herri Batasuna, qui est une coalition électorale, expression de différentes organisations (2), d'une attitude ouverte en faveur d'une solution politique d'un problème politique qui ne pourra être résolu par la force ou par la répression. Seule l'autodétermination, souhaitée par 65 % de la population, demandée par HB et EA, mais refusée jusqu'à présent par le gouvernement espagnol, pourra permettre de résoudre le problème de l'avenir d'Euzkadi.

Y.J.

(1) Selon l'expression employée par « Le Monde ».

(2) Ces différentes organisations qui soutiennent l'initiative KAS de 1976 préconisant un statut d'autonomie nationale sont : les partis politiques HASI et ANV, le syndicat LAB, l'organisation de jeunes Jarrri, l'organisation féminine Eginzan, l'organisation ASK coordonnant les mouvements populaires et l'organisation armée ETA. Il y a aussi à HB des indépendants. Le GAL vient d'assassiner l'un des nouveaux élus pour tenter de saboter la solution politique.

## L'EUROPE AU SECOURS DES IDENTITÉS CULTURELLES

## POUR UNE CONVENTION EUROPÉENNE SUR LES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

Suite à une initiative de la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe - l'autre institution européenne, créée en 1949 et forte désormais de 23 Etats membres (dont, hélas, la Turquie) - a rendu un avis favorable, le 4 octobre 1988, sur la résolution 192 sur les langues régionales ou minoritaires en Europe. Cette résolution porte un projet de Charte qui prendra forme de convention internationale si le Comité des ministres du Conseil de l'Europe l'adopte et aura donc valeur de loi sur le territoire des Etats qui l'auront fait ratifier par leur Parlement.

Cela fait beaucoup d'obstacles à franchir avant que ce document n'entraîne des retombées concrètes sur le terrain mais son contenu nous a paru suffisamment intéressant pour que la plus grande publicité lui soit faite. Chaque citoyen attaché à la défense de la diversité culturelle de l'Europe, chaque association engagée dans cette lutte doit en prendre connaissance afin de mettre la pression sur les gouvernements des Etats les plus récalcitrants tandis que d'autres, que la différence au quotidien (loin des salons littéraires) n'effraie pas, voudraient déjà aller plus loin (mais oui, ça existe !).

Pour l'heure, un comité « ad hoc » d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe, pour la plupart nommés par les gouvernements, a été créé par le Comité des ministres en mai dernier. Il devra d'ici le 31 décembre 1991 élaborer un projet de Charte tenant compte des textes précédemment adoptés dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Ce comité s'est réuni pour la première fois les 2 et 3 octobre dernier. Max Siméoni et moi-même avons voulu connaître le résultat de ses premiers travaux. Ceux-ci revêtent un caractère confidentiel et n'ont pu de ce fait nous être communiqués par écrit. Nous avons pu cependant rencontrer un haut fonctionnaire du Conseil de l'Europe qui suit cette question de près et dont nous taïrons le nom pour les raisons qu'on devine (à comme ailleurs, les fauteuils peuvent se transformer rapidement en sièges éjectables). Il s'avère, comme nous le pensions, que des Etats, peu nombreux au demeurant, font obstacle à l'essentiel des mesures contraignantes contenues dans le projet de Charte. A notre question : « On peut imaginer que la France et la Grèce en font partie ? », il nous fut répondu : « Votre imagination est logique ».

Le combat sera long, l'adversaire est puissant et habile, mais nous disposons là de l'une des rares opportunités qui peuvent nous permettre de construire l'Europe sur des bases plus justes et plus démocratiques. Le jeu en vaut largement la chandelle. Encore faut-il en connaître les règles. Ce devrait être chose faite à la lecture de ce dossier.

Christian Guyonvarc'h

## 1) Résumé de la Résolution 192

Depuis déjà de longues années, les instances représentatives au plan européen des autorités locales et régionales ont pris conscience du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la préservation des langues et cultures régionales et minoritaires.

La nécessité d'élaborer une Charte européenne des langues régionales et minoritaires s'est imposée progressivement. En 1983, la CPLRE s'est donnée cette mission.

Le texte préparé en commission se veut à la fois souple et substantiel, afin de respecter la diversité des situations que connaissent les différents Etats membres et néanmoins de constituer un apport significatif dans la protection des langues concernées.

A cette fin, le projet de Charte comporte deux volets principaux : le premier (Partie I) trace en termes généraux quelques principes fondamentaux et des orientations essentielles dont les

Etats sont invités à s'inspirer dans l'élaboration de leur politique en ce qui concerne la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires, leur protection, leur enseignement et la création d'un contexte qui leur soit favorable. Le deuxième volet (Partie II) comporte des règles plus précises quant aux mesures concrètes à mettre en œuvre pour assurer la sauvegarde des langues régionales ou minoritaires dans les domaines de l'enseignement, des services administratifs et judiciaires, des médias et équipements culturels, de la vie économique et sociale et enfin dans les relations transfrontalières, mais chaque Etat peut ne souscrire qu'à certaines prescriptions figurant dans ce deuxième volet et varier la nature de ses engagements selon les différentes langues pratiquées sur son territoire. Les langues régionales ou minoritaires visées par la Charte sont des langues européennes historiquement nettement différentes de la (ou des) langue(s) nationale(s) de l'Etat où elles sont pratiquées. Il appartiendra à chaque Etat de préciser quelles langues relèvent sur son territoire de cette définition.

Au stade de la CPLRE, cette Charte ne constitue qu'une annexe à une résolution adressée au Comité des Ministres. Si cette résolution est adoptée, il appartiendra au Comité des Ministres, après avoir recueilli l'avis de l'Assemblée parlementaire, de décider d'y donner une ratification de chacun des Etats membres.

La Charte ne traite pas des droits politiques de minorités nationales. Elle se place du point de vue de la préservation d'un élément du patrimoine culturel européen. Son objet est donc culturel et tend à la protection des langues régionales ou minoritaires. Cette protection d'un élément constitutif des cultures régionales d'Europe représente pour les autorités locales ou régionales sur le territoire desquelles de telles langues sont pratiquées un enjeu d'une importance pratique considérable mais aussi une question de principe et à forte portée émotionnelle. En se prononçant sur cette résolution, la CPLRE intervient dans un domaine qui est très important pour de nombreuses autorités locales et contribue à la concrétisation d'un souci exprimé de manière répétée par les instances représentatives au niveau européen de ces autorités.

Cette Charte n'aura pas pour effet de créer de nouveaux cloisonnements en émettant encore davantage le paysage linguistique européen ni de mettre en cause les légitimes prérogatives des langues nationales dont la connaissance nécessaire constitue un acquis implicite. Elle se place en effet dans une perspective de pluralisme généralisé qui sera inévitablement l'un des fondements de l'Europe une de demain et qui permettra de donner à chaque langue sa place appropriée.

## 2) L'avis du Conseil de l'Europe sur la Résolution 192

AVIS N° 142 (1988)

sur la Résolution 192 (1988) sur les langues régionales ou minoritaires en Europe, adoptée par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

L'Assemblée,

1. Ayant pris note de la Résolution 192 (1988) sur les langues régionales ou minoritaires en Europe, adoptée par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ;

2. Rappelant son souci de protéger la diversité linguistique de l'Europe, exprimé par exemple dans ses recommandations 928 (1981) relative aux problèmes d'éducation et de culture posés par les langues minoritaires et les dialectes en Europe, et 1087 (1983) relative à la dimension culturelle de la radiodiffusion en Europe ;

3. Rappelant aussi sa Recommandation 1043 (1986) relative au patrimoine linguistique et littéraire de l'Europe par laquelle elle recommande au Comité des Ministres de défendre et d'encourager le multilinguisme en Europe ;

4. Notant l'intérêt parallèle exprimé par le Parlement européen dans ses résolutions du 16 octobre 1981, du 11 février 1983 et du 30 octobre 1987 ;

5. Se félicitant de l'initiative de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe d'élaborer un projet de charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires ;

6. Estimant que le projet de charte annexé à la Résolution 192 :

a. est suffisamment souple pour que son application soit possible dans des situations très diverses en Europe sans porter atteinte à l'intégrité territoriale ou aux langues officielles des Etats contractants ;

b. prévoit des conditions de base pour la protection et la revitalisation de ces langues et représente une première mesure pratique et nécessaire dans cette direction ;

7. Soulignant que le projet de charte concerne des langues et non

des minorités linguistiques ;

8. Se félicitant de la disposition (article 13, alinéa 5, du projet) prévoyant la présentation de rapports biennaux par le Secrétaire Général à l'Assemblée, sur l'application de la charte ;

9. Pensant qu'il conviendrait également de prévoir la possibilité pour les Etats européens non membres de devenir parties contractantes à la charte ;

10. Appuie pleinement la demande faite par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe au Comité des Ministres pour qu'il adopte une charte européenne des langues régionales ou minoritaires ayant le caractère d'une convention ouverte à tous les Etats européens.

1. Discussion par l'Assemblée le 4 octobre 1988 (11<sup>e</sup> séance) (voir Doc. 5933, rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur : M. de Puy).

Texte adopté par l'Assemblée le 4 octobre 1988 (11<sup>e</sup> séance).

## II. EXPOSÉ DES MOTIFS

par M. De Puy

Après l'approbation du projet de Charte européenne des langues régionales et minoritaires par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, dans sa séance plénière du mois de mars, il appartient maintenant à l'Assemblée parlementaire de donner son avis, un avis favorable, selon l'opinion de votre rapporteur.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire s'occupent du sujet des langues régionales, des langues moins répandues. Il y a une histoire, il y a plein de précédents, les uns lointains, d'autres très proches. En effet, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclame dans son article 14 le principe de non-discrimination de la langue. En 1961 la Recommandation 283 demandait des mesures de protection des langues des minorités. En 1976 la Déclaration de Galway et en 1978 la Déclaration de Bordeaux ont demandé aussi la protection des langues minoritaires. Enfin, en 1981 la Recommandation 928 de l'Assemblée parlementaire relative aux problèmes d'éducation et de culture posés par les langues minoritaires et les dialectes en Europe, demandait la rédaction d'une Charte des langues.

Pendant les trois années de travail du groupe d'experts qui a élaboré le projet de Charte, auquel votre rapporteur a activement participé, l'Assemblée a adopté certains textes allant dans le même sens que la Charte : sur le patrimoine linguistique et littéraire de l'Europe (Recommandation 1043 en 1986) et sur la dimension culturelle des mass médias (Recommandation 1067 en 1988) ou on insiste sur la nécessité de protéger les langues et les cultures moins répandues.

## Caractéristiques générales de la Charte

La Charte se réfère aux langues régionales ou minoritaires. Le sujet et l'objet de la Charte sont donc les langues, et non pas les minorités linguistiques. L'optique de la Charte est la défense de la diversité linguistique européenne en tant que dimension culturelle. Il ne s'agit pas des minorités, des ethnies ou des communautés, mais des langues si mal protégées que certaines d'entre elles sont en voie de disparition. Ces langues se sont peu à peu affaiblies et nous voulons les sauver, les réhabiliter et les développer.

La Charte se doit d'assurer la disparition définitive de toute discrimination fondée sur la langue, le fait d'utiliser sa propre langue étant considéré comme un droit inaliénable.

La défense de ces langues touche aux fibres les plus profondes de l'identité européenne et témoigne de la diversité de nos cultures. La volonté de préserver cette identité multilingue représente un réel progrès dans la voie de la construction européenne.

La situation linguistique rend certes nécessaires des mesures protectionnistes de la part des pouvoirs publics, mais il importe d'encourager l'utilisation en privé des langues minoritaires. L'existence de garanties juridiques et politiques concernant le respect des droits des citoyens à parler leur propre langue ne permet pas de résoudre les problèmes à cette langue n'est pas pratiqués dans les relations sociales.

La situation où se trouvent nombre de ces langues nécessite la prise de mesures spéciales pour enrayer leur extinction définitive. Mener à bien des actions spéciales de sauvegarde et de réhabilitation constituerait la meilleure « réparation historique ».

Compte tenu des formidables moyens de communication dont on dispose actuellement, de l'universalisation des langues les plus importantes et du rôle extrêmement sélectif des « industries langagières », il est nécessaire de faire appel aux technologies nouvelles pour cette entreprise de réhabilitation des langues minoritaires.

La proclamation du droit de chaque peuple à utiliser les langues régionales ou minoritaires dans la vie privée comme dans la vie sociale (conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et à la Convention des droits de l'homme et des libertés

fondamentales du Conseil de l'Europe) impose aux pouvoirs publics des obligations auxquelles ils ne sauraient se dérober. La Charte s'inscrit par conséquent dans le droit fil de la défense des droits de l'homme et représente un progrès sur le plan des libertés fondamentales.

L'élaboration de la Charte a été dominée par un souci d'équilibre et d'efficacité. D'équilibre parce qu'il convient d'envisager la totalité des situations en Europe, qu'il s'agisse de langues déjà reconnues officiellement et parlées par des millions de personnes ou de langues ne bénéficiant pas d'un appui officiel et parlées par un nombre très limité de personnes. Et d'efficacité parce que la formule proposée à la ratification des gouvernements facilite énormément la tâche des Etats en leur permettant d'adopter toute une gamme de solutions pour répondre à la diversité des situations à partir d'un « minimum commun ».

La défense du droit territorial l'a emportée sur la défense du droit au niveau individuel. Il est possible de garantir les droits des communautés linguistiques parfaitement identifiées sur le plan géographique, en revanche, garantir le droit à l'utilisation individuelle d'une langue, par des personnes non établies sur un territoire donné, soulève tellement de problèmes que la situation est sans issue. Les langues doivent donc être protégées dans leur milieu géographique propre.

La Charte ne classe pas les langues par catégories et elle ne les définit pas non plus. Elle n'indique pas davantage les langues ou dialectes sur lesquels les linguistes, les instituts de recherche et les législateurs ne se sont pas mis d'accord. Elle n'énumère pas non plus les langues qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. La Charte propose des solutions adaptées à chaque situation afin de promouvoir des politiques de protection des langues, mais elle ne prévoit pas de la décision à prendre dans chaque cas concret.

Sur le contenu de la Charte

La Charte est un instrument essentiellement culturel. Il ne s'agit pas de protéger les droits d'une minorité nationale, ethnique ou linguistique en général mais, à travers la protection des différentes langues parlées par des minorités sur les territoires des différents Etats européens, de préserver la richesse culturelle de notre continent.

Cette préoccupation essentiellement culturelle se traduit dans certains paragraphes du Préambule qui indiquent clairement que la protection des langues régionales ou minoritaires veut se situer dans le respect des traditions historiques de chaque Etat et de son intégrité territoriale, porter atteinte au développement de la langue ou des langues officielles de l'Etat. En d'autres termes, la connaissance de langues minoritaires constitue en même temps l'expression naturelle d'une population au niveau local et un « plus culturel » au niveau national.

Dans cet esprit, les buts de la Charte sont essentiellement de : a) marquer un arrêt du déclin des langues régionales ou minoritaires, et

b) représenter, si possible, le point de départ d'une renaissance de ces langues.

Du point de vue de la méthode de la protection, la Charte effectue une distinction fondamentale entre :

a) d'une part, l'ensemble des langues régionales et minoritaires pratiquées sur le territoire d'un Etat. Cette expression couvre (Article 1 a.) les « langues régionales ou minoritaires » parlées ou décourues d'un territoire qui, appartenant au patrimoine culturel européen, sont :

i. parlées traditionnellement sur un territoire par des personnes - ressortissants de l'Etat - qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat ;

ii. différentes de la (des) langue(s) parlée(s) par le reste de la population de l'Etat ;

b) d'autre part, les langues régionales ou minoritaires qui seront désignées par les Etats au moment de la ratification de la Charte.



Pour toutes les langues pratiquées sur le territoire d'un Etat, la Partie II fixe des objectifs et des principes qui doivent être les buts à long terme de la politique des Etats.

Générale et prudente dans ses définitions, pragmatique et possibiliste dans ses modalités d'adoption et de ratification, la Charte contient, en son article 5, quelques conditions minimum qui doivent être acceptées par tous. C'est là sa partie clé. Les mesures concrètes suggérées dans les autres domaines avec la faculté d'une application minimale ou maximale offrent aux Etats de multiples possibilités de mise en œuvre, mais la partie clé doit être respectée dans son intégralité.

Parmi ces principes et objectifs il convient de citer notamment la reconnaissance de la langue régionale ou minoritaire comme attribut d'une communauté, le respect de l'aire géographique de chaque langue, la suppression de toute discrimination à l'égard de l'emploi d'une langue régionale ou minoritaire, la question de l'usage oral et écrit de ces langues dans la vie publique, sociale et économique, l'enseignement et l'étude de ces langues à tous les stades appropriés.

Ces paragraphes sont en même temps un élément fondamental pour la plupart des langues minoritaires. En deça de ces

garanties, de ces mesures, lesdites langues n'ont aucun avenir. Avec ces garanties, elles n'en auront pas moins d'énormes difficultés mais si l'on abaisse la barre, nombre d'entre elles sont condamnées.

Il est certain que ce « nouveau dur » ne saurait satisfaire les milieux radicaux qui s'intéressent au sort des langues minoritaires et risquent de décourager un grand nombre des 40 millions de citoyens européens des 21 qui vivent là où ces langues sont parlées. Un minimum de règles plus contraignantes pour les gouvernements aurait toutefois ruiné les chances de voir la Charte approuvée. On a sacrifié le souhaitable au possible pour obtenir quelque chose de positif.

En fait, ces conditions sont déjà réalisées dans de nombreux pays et certains sont même allés beaucoup plus loin. Je ne crois pas qu'il soit excessif de demander aux Etats membres de souscrire à ces conditions minimales. D'ailleurs, il n'existe que ces langues de véritables chances de renaissance que si l'on dépasse ce modeste seuil. Plus nombreuses seront les dispositions facultatives ratifiées, plus les langues seront protégées.

De là, l'importance exceptionnelle des propositions facultatives qui ouvrent des perspectives d'un grand intérêt. Je songe aux moyens de communication, aux activités culturelles et plus encore à la vie économique et aux équipements sociaux. Il y a beaucoup à faire dans ces secteurs. La Charte propose un vaste ensemble de mesures qui, si elles sont appliquées, peuvent améliorer considérablement la situation des langues en généralisant leur usage.

Pour les langues désignées par les Etats, la Partie III de la Charte fixe des objectifs plus précis, objectifs qui comportent des engagements concrets pour les Etats, de faire, ou de ne pas faire.

Dans ce cadre, la Charte traite des matières suivantes :

- a) Enseignement (Article 6)
b) Services publics, autorités administratives et justice (Article 7)
c) Média (Article 8)
d) Equipements et activités culturelles (Article 9)
e) Vie économique et sociale (Article 10)
f) Echanges transfrontaliers (Article 11)

Il y a lieu de noter, cependant, que les dispositions de la Partie III de la Charte, tout en étant assez précises pour comporter des obligations juridiques pour les Parties Contractantes, ne se présentent pas, dans la plupart des cas, comme des droits individuels « justiciables », c'est-à-dire qu'on puisse faire valoir devant un tribunal. En général, les dispositions de la Charte apparaissent comme des dispositions qui fixent des objectifs précis que chaque Partie Contractante doit traduire en normes juridiques ou autres mesures relevant du droit interne. La Charte constitue ainsi un cadre de négociations entre l'Etat et les représentants d'une langue régionale ou minoritaire pour atteindre les objectifs fixés par la Charte.

Cette partie III de la Charte comprend environ 69 engagements dont certains sont présentés sous la forme de dispositions

alternatives. L'Article 2 (2) de la Convention prévoit que les Etats doivent assurer l'application d'au moins 35 de ces engagements dont 12 devront être choisis parmi 22 dispositions qui constituent, pour ainsi dire, le « nouveau dur » de la Charte, ce qui, en d'autres termes, apparaît comme leur protection minimale. Ceci pour permettre une application progressive de l'instrument sans créer, au départ, trop de difficultés pour les Etats.

Les dispositions de protection prévues par la Charte sont complétées par un système de rapports périodiques (biennaux) préparés par un comité d'experts gouvernementaux (nommés par le Comité des Ministres sur des listes proposées par les Parties Contractantes) sur la base de renseignements fournis par les Etats.

Ce système permettra de vérifier l'Etat d'application de la Charte par chaque Partie Contractante. L'on pourrait penser que ce système dépend trop de la bonne volonté des gouvernements. En effet :

- le comité est composé d'experts proposés par les Etats ;
- les informations sur l'application de la Charte sont fournies par les gouvernements ;

- la publication du rapport établi par le Comité d'experts dépend de la volonté du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, organe intergouvernemental.

Deux expositions de la Charte rétablissent cependant l'équilibre :

- la première est le paragraphe 2 de l'Article 13 qui énonce : « Des organismes ou associations légalement établis dans une Partie Contractante pourront attirer l'attention du Comité d'experts sur des situations qui seraient contraires aux engagements pris par cette Partie en vertu de la Partie III de la Convention. Après vérification auprès de la Partie intéressée, le Comité d'experts pourra tenir compte de ces informations dans la préparation du rapport visé au paragraphe 3 du présent article » ;

- la deuxième est le paragraphe 5 du même article qui prévoit que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « fera un rapport biennal « détaillé » à l'Assemblée Parlementaire sur l'application de la Charte ».

Cette procédure est longue et compliquée, mais elle offre la possibilité d'un recours à ceux qui craignent que les principes de la Charte ne soient pas correctement appliqués.

Conclusion

Le projet est, malgré sa subtilité et sa complexité, un texte d'une grande rigueur juridique et d'un remarquable doigté politique - texte très élaboré où l'on a, paragraphe par paragraphe, choisi la rédaction la plus adéquate et la plus neutre pour résoudre les problèmes existants, dans le souci constant des chances réelles d'approbation.

Si ce texte, poursuivant sa route, a reçu d'abord l'appui de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de

l'Europe puis celui de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et enfin, celui du Comité des Ministres, nous aurons rendu un service exceptionnel aux langues régionales et minoritaires européennes et j'en suis convaincu, un éminent service à l'Europe.

3) Mandat spécifique du comité d'experts

Conseil de l'Europe

Comité ad hoc d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe (CAHLR).

Mandat spécifique du Comité adopté par le Comité des Ministres lors de leur 426<sup>e</sup> réunion (mai 1989).

Décision n° CM/466/250589

1. Nom du comité : Comité ad hoc d'experts sur les langues régionales ou minoritaires en Europe (Cahlr).

2. Type du comité : Comité ad hoc d'experts

3. Source du mandat : Comité des Ministres

4. Durée du mandat : 31 décembre 1991

5. Mandat : Elaborer, en ayant à l'esprit la Résolution 192 (1988) sur « Les langues régionales ou minoritaires en Europe », et notamment l'Annexe à cette Résolution, adoptée le 16 mars 1988 par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, et l'Avis N° 142 (1988) de l'Assemblée Parlementaire sur cette Résolution un projet de Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

6. Mandat découlant du programme intergouvernemental annuel d'activités :

7. Mandat découlant d'une convention :

8. Composition du comité : a. Etats dont les gouvernements ont la faculté de désigner des membres : tous les Etats membres

b. Nombre de membres au titre de chaque Etat dont les frais de

- 1. Voir renvoi n° 1598 du 6 mai 1988 et Avis n° 138
2. Adopté par la commission le 12 septembre 1988 par 16 voix à 0 et 1 abstention.

voyage et de séjour sont pris en charge par le Conseil de l'Europe :

1. c. Qualification désirable des personnes appelées à devenir membres du comité : Les Etats sont appelés à désigner des Hauts Fonctionnaires provenant des divers Ministères compétents (Affaires Intérieures, Culture, Education, Justice, Affaires Etrangères) qui devront, de préférence, être responsables de la détermination de la politique nationale en la matière, et des spécialistes hautement qualifiés.

d. Autres membres :

i. L'Assemblée a la possibilité de se faire représenter dans le Comité ad hoc par deux représentants :

ii. La Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) peut se faire représenter dans le Comité ad hoc.

9. Autres participants : Communauté européenne

10. Observateurs :

Sont invités :

- Au vu de certains aspects culturels de la problématique qui sera traitée par le Comité ad hoc, aspects importants qui factuellement sont proches de matières traitées par la Convention culturelle, les Etats non membres, ayant jusqu'à présent adhéré à cette Convention :

- Bureau européen des Langues moins répandues.

11. Remarques de transition :

Pour la première réunion en 1989 les frais de participation seront soit à la charge des gouvernements soit, si l'Etat d'exécution du budget le permet, à la charge du Titre II.

Adopté par le Comité des Ministres lors de leur 426<sup>e</sup> réunion (mai 1989)

**TÉMOIGNAGE**

**M. l'abbé Pierre Bourdellès**  
ancien professeur à Saint-Joseph de Lannion  
ancien aumônier de la Communauté de Gouarec

1907-1932-1989

Après un essai au noviciat des Pères Blancs à Alger, l'abbé P. Bourdellès était revenu dans le diocèse où il fut ordonné prêtre en 1932. Professeur plus de 30 ans à Saint-Joseph de Lannion, il a formé des générations d'élèves dans la lignée du catholicisme social à l'école du Père Lebre. Défenseur et promoteur de la langue et de la civilisation bretonnes, il a été un écrivain et un pédagogue remarquables. Disciple de Saint Erwan, il a appris aux jeunes l'amour des pauvres et des humbles.

Yann TALBOT

**AUTOBIOGRAPHIE**

Né le 18 novembre 1907 à Beg-Léguer, village de pêcheurs et de paysans. Les chants et lectures bretonnes (Barzaz Breiz, Pevar Mab Emon), les vies des Saints (Buhez ar Sant), les légendes de la mer, les récits des marins et des soldats de 14-18, entretenaient une vie intellectuelle active dans un cadre de vie rude et beau, devant la mer, parmi les rochers et les landes, tourné vers le vieux Castellum gallo-romain du Yaudet où « habite » la Vierge Coucée.

Il fit ses études secondaires, et plus tard devint professeur d'histoire et géographie au « Séminaire » de Lannion. L'exemple de ses camarades, de ses professeurs, prêtres, et surtout l'admiration pour les recteurs des paroisses voisines, l'avaient décidé à se former pour la prêtrise. Il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1932.

La « crise » économique mondiale des années 30, très durement ressentie, l'amena très vite à formuler un axiome : « C'est la culture qui fait l'économie ».

La « culture » d'abord, est à la base de tout. La seule « culture » de la région était bretonne. Pour l'ouvrir vers des horizons plus larges, il se lança dans des traductions ; de l'italien : les « Promessi Sposi » de Manzoni (« Danvez-Priejou ») paru en feuilleton dans l'hebdomadaire Breiz ; de l'anglais : des poèmes, et des comédies anglo-irlandaises de Lady Gregory, etc. Tout en participant au Bleu-Brug et en préparant des jeux scéniques (saint Guirec, saint Gildas, Arthur et la quête du Graal...).

Mais effrayé par « l'émigration vertigineuse » de l'après-guerre, il se tourna vers la géographie humaine (démographie, économie) et l'application à la Bretagne des Encyclopédies sociales. Pour aider la population à comprendre, avant qu'il ne soit trop tard (avant la « désertification »), la gravité du problème breton, les ruines et le chômage en perspective, il fonda avec quelques amis les Groupes d'études économiques et sociales (GEES), dont le



Le PB rend ici hommage, en le faisant connaître, à un Breton de l'ombre, éloigné par la maladie, les autorités et sa volonté, de la scène publique. Par son enseignement comme par son rayonnement, il a suscité nombre de vocations militantes.

**UN TÉMOIGNAGE**  
**Un Breton en action**

Pierre Bourdellès a marqué des générations d'élèves, d'Edouard Ollivro à J.B. Henry en passant par Fanch Kerrain. Ce dernier, militant culturel et politique breton, bien connu au sein de l'UDB, nous donne son témoignage d'ancien élève et d'ami de P.B.

**P.B. : Est-ce que ta conscience bretonne est imputable à l'abbé Bourdellès ?**

Me concernant, je dis non ; n'empêche qu'il a joué un rôle capital dans ma vie. J'éprouve une grande admiration pour lui. Ce qui frappe chez lui c'est son intelligence exceptionnelle et son esprit créateur, mais un créateur qui n'a pas beaucoup produit. Il a traduit et réfléchi, mais peu créé. Pourquoi ? C'était un homme de paroles, qu'il a semées dans toutes les directions et dont certaines ont germé. Il s'est peut-être refusé au risque créateur. Mais je pense plutôt que son projet philosophique qui s'est voulu un réalisateur, un « sauveur » dans la terminologie chrétienne, pour la population chrétienne. Cela reste bien sûr une hypothèse. Il a laissé de grandes traductions, « Les Fiancés » de Manzoni, et surtout « L'Enfer » de Dante.

**P.B. : En 1957, Jacques Gautier, militant chrétien devenu depuis militant PS, nous signale qu'il a fait venir Philipponneau à Lannion sur le thème « Lannion va-t-il mourir ». C'est alors l'entrée de P.B. dans l'action politique, au sens large.**

A partir de 1957, il y a une véritable mutation en lui. Il prend conscience du drame de la jeunesse bretonne. Il lance cette phrase : « la question bretonne. C'est l'avenir des jeunes ». Il a compris le drame de la désertification qui se posait avec acuité vers 1955.

but était de fournir des « sous-officiers » au CELIB (1), pour établir le lien entre les responsables de la Bretagne et la population. L'idée directrice était que pour développer la Bretagne, il faut l'aimer, pour l'aimer, il faut la connaître... et d'autre part, que la Bretagne est une presqu'île atlantique avec une culture spéciale et des besoins spéciaux. La différence entre l'Action Catholique et les GEES était que ceux-ci ne « cloisonnaient » pas les diverses professions, et que les études humaines sur le terrain étaient beaucoup plus poussées.

Après un succès extraordinaire auprès des jeunes, et grâce à eux auprès de la population, ce travail fut interrompu ; à partir de 64, juste quand tous les signaux allaient virer au rouge (mai 1968 !), des interdictions paralysantes venant des diverses autorités, les divisions politiques entre les animateurs du CELIB, la dispersion ou la mort des animateurs des GEES, brisèrent l'élan de ces jeunes, et mirent fin aux enquêtes locales qui étaient leur méthode de formation tout en assurant leur contact et leur ascendant sur la population. Et ce fut mai 1968, et ce fut le FLB.

L'abbé Bourdellès avait été nommé aumônier de la maison de retraite de Gouarec le 1<sup>er</sup> septembre 1966. Peu à peu il se cantonna dans l'étude des vies des saints bretons, saint Yves, à l'occasion duquel il traduisit en breton la Divina Comedia de Dante, contemporain de saint Yves. Saint-Brieuc, à la suite d'une exposition faite par la ville sur « La méthode à suivre pour étudier la vie d'un des vieux saints ». Lors de la fondation du Prieuré de Bretagne de l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean, il en fut le premier chapelain en tant qu'aumônier de maison de retraite.

(1) CELIB Comité d'études et de liaison des intérêts bretons.

(Notice rédigée par l'abbé P. Bourdellès lui-même, en 1983, pour un Dictionnaire biographique non encore édité).

**PRÊTRE, BRETON DEBOUT (1907-1989)**

**La libération des préjugés**

**P.B. : Dans la période d'avant 57, comment P.B. t'a-t-il influencé ?**

Le voyant par hasard à l'internat, en 4<sup>e</sup>, je lui ai dit fébrilement et navement : « J'ai lu « Athalie », en gardant les vaches ». Il m'a répondu : « Eh bien, tu as dû l'enlever mortellement ». Il ne me signifiait pas que l'œuvre de Racine était sans valeur, mais m'amenait à relativiser la valeur de la culture française et à découvrir d'autres cultures, et notamment la miennne. C'est à travers des allusions comme cela que j'allais me déshegemoniser. Une autre fois, en seconde, je lui tiens un hommage vibrant de la centralisation française et il me réfute avec éclat, sans discussion possible. La mythologie de l'université de la culture française et de l'exemplarité de son histoire.

**L'ouverture**

L'enseignement et l'éducation m'ont aussi profondément marqué. De milieu agricole, j'ai découvert l'art sous l'influence de l'abbé Bourdellès. Dès 14-15 ans, par ses cours d'anglais, j'ai accédé à l'univers de Shakespeare, chaque personnage – lady Macbeth, Brutus, Marc-Antoine – m'ouvrant à la complexité et à l'incarnation des personnages. Cette étude s'est faite tant en anglais qu'en français. Après cela, j'ai beaucoup plus fréquenté le Barzaz Breiz que Corneille... Il nous a aussi montré ses films, qui seront prochainement déposés au musée de Bretagne. Ces images-là m'ont aussi marqué.

Très récemment un haut fonctionnaire affirmait détenir sa conscience bretonne de l'abbé Bourdellès par le détour de Shakespeare.

Les parents d'élèves réagirent vigoureusement lorsque l'éducateur Bourdellès commença à dire aux jeunes qu'ils étaient co-responsables de l'avenir de leur pays et qu'ils devaient s'efforcer d'y rester. Cela allait tellement contre l'idéologie bourgeoise de la promotion individuelle par l'émigration !

**P.B. : Quelles sont ses œuvres ?**

Esprit sensible, l'abbé Bourdellès est aussi un esprit créateur. Les traces ? des jeux scéniques, les films que j'ai mentionnés. Le reste, ce sont des œuvres écrites de réflexion ou de création : une réflexion sur la Révolution française, une autre sur les caractéristiques de la mentalité bretonne, parue dans « Al Liamm », un texte sur l'histoire et le pays, enfin un texte philosophique, composé vers la fin de sa vie. C'est une prose exceptionnelle en breton. Il y a aussi des textes en français. Selon moi, c'est le plus grand prosateur que la Bretagne ait possédé. Ses adaptations et traductions sont aussi remarquables.



Fanch Kerrain en compagnie de l'abbé Bourdellès, passionné d'archéologie et d'architecture, qui fait visiter et comprendre les ruines de l'abbaye de Bon-Repos, près de Gouarec.



Mais il a souhaité surtout se réaliser dans l'axe de l'action pour le peuple breton.

Jusqu'en 1956, il paraissait malheureux, à cause de la chape de plomb qui s'était abattue sur la Bretagne, sa culture, son peuple, du fait des événements de la

guerre et de l'après-guerre. En 1957, il a écrit l'essentiel du POB (projet pour l'organisation de la Bretagne). Plus tard, son récit des événements jusqu'à l'échec de la loi-programme, en 1962-1964, est tout à fait concordant avec le diagnostic de Michel Philipponneau, alors que leurs cheminement ont été différents.

**P.B. : Après 57, l'homme engagé ?**

Oui, je n'ai pas connu une partie de cette période, n'étant pas à Lannion à l'époque. Je me souviens de l'intervention du Père Labret, spécialiste du tiers monde, qui disait : « Je reviens de Colombie, pays sous-développé et j'ai le sentiment, en revenant en Bretagne, de revenir dans une nouvelle Colombie ».

Ce fut ensuite des GEES (Groupes d'études économiques et sociales) dans les écoles secondaires et dans les villes, l'époque des réunions publiques sur le problème breton. Nous en avons fait une ensemble à Douarnenez.

J'ai retrouvé l'abbé Bourdellès en 1966, alors que j'assurais des cours à Quintin, mais aussi à Gouarec, où il enseignait et est aumônier. Il défend les prêtres bretons emprisonnés au sein de « Breunvez-velien Breizh » et m'assista dans l'animation d'un GEES, très contestataire face aux notables bretons, même Ollivro, ancien élève de Bourdellès, devenu député.

Je n'oublierai pas ses formules à l'emporte-pièce, par exemple, sur le mou-

vement de la honte édifiée à Rennes en 1932. « Le mensonge inscrit dans la pierre ».

Tout ce que nous venons de dire là n'est qu'un premier témoignage partiel. Des centaines de personnes ont subi, à des degrés divers, son influence et en ont été marqués.

# ÇA DÉMÉNAGE UN MAX!...

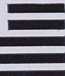

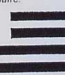
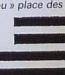


## Humour en noir et blanc

Tout le monde connaît au moins de réputation, les fameuses colonnes noires et blanches de Buren, dont l'installation dans une cour du Palais Royal a fait couler beaucoup d'encre dans la presse parisienne.

Ce que l'on connaît moins, c'est le génie avec lequel l'artiste a su, dans ses tableaux, tirer parti d'une alternance dont les inventeurs du « Gwen ha Du » avaient certes entrevu les possibilités avant lui, mais dont il faut bien admettre qu'il a réussi à tirer la quintessence, comme on peut le constater dans une salle du Musée national d'art moderne, où une affiche placée à côté d'un tableau du sieur X nous apprend qu'une œuvre de Buren est fixée au verso du dit tableau (qu'il n'est évidemment pas question de retourner) et nous invite à en prendre connaissance par le biais d'une description très précise du genre : n bandes noires de n centimètres de long et de n centimètres de large, séparées par n bandes blanches de n centimètres de large.

C'est pour avoir été bouleversé par la découverte d'un concept aussi révolutionnaire que, soucieux de s'inscrire dans un des courants les plus novateurs de notre époque, un ami peintre nous propose ici une série de compositions sur la Bretagne où, cette fois, par une démarche inverse de celle de Buren, mais qui ne lui cède en rien sur le plan de l'audace, c'est au verso des bandes noires et blanches de notre drapeau, devenues apparentes, que se dissimulent des sites et des événements remarquables, dont la description a été volontairement réduite à sa plus simple expression afin de n'attenter en rien à la rigueur de la démarche.

- 1  1) La victoire du Cheval d'Orgueil au Prix de l'Arc de Triomphe.
- 2  2) Le défilé des Bigoudènes aux fêtes du Bicentenaire.
- 3  3) Jessye Norman chantant le « Bro goz ma zadou » place des Lices à Rennes.
- 4  4) Les as de l'escalade à l'assaut de la falaise de Paimpol.

**IL EST PARU!**

Jean-Pierre PICHARD & NONO

le whisky sans peine...

En librairie 59 F

**COOP BREIZH**

Kerangwenn 29540 SPEZED - Tél. 98.93.83.14



A LIRE AU PLUS VITE!

Les Editions Beltan publient en collaboration avec les Presses Populaires de Bretagne

Loeiz Ar Beg

**LES BRETONS ET LEURS LIBERTES**

1789 et 1989

**Librairie du « Peuple Breton »**

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.
- F. Morvan : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F.
- « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- F. Peru, « Tenzor Run ar Gow » (en breton). A la recherche du trésor de Gwenghlan, 40 F franco.
- J. Gros, « Le Trésor du breton parlé » (80 F).

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à : P9, BP 301, 22304 Lannion Cedex)

